

<i>Nombre de membres au Conseil de Communauté :</i> 108 titulaires – 39 suppléants	<i>Conseillers en fonction :</i> 108 titulaires – 39 suppléants	<i>Conseillers présents : 90</i> <i>Dont suppléant(s) : 0</i> <i>Pouvoirs : 17</i> <i>Absent(s) excusé(s) : 17</i> <i>Absent(s) : 1</i>
---	--	---

Date de convocation : 30 octobre 2017

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du Lundi 6 novembre 2017,

Sous la présidence de Monsieur Jean-Luc BOHL, Président de la Communauté d'Agglomération de Metz Métropole, Maire de Montigny-lès-Metz.

Secrétaire de séance : Hélène KISSEL.

Point n° 2017-11-06-CC-7 :

Communication des délibérations prises par le Bureau.

Rapporteur : Monsieur Jean-Luc BOHL

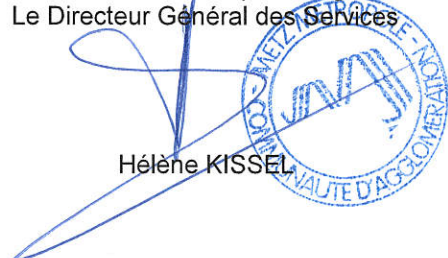
Le Conseil,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L. 5211-10,
VU la délibération du Conseil de Communauté en date du 28 avril 2014 portant délégation du Conseil au Bureau,
CONSIDERANT que les délibérations prises par le Bureau, dans le cadre de cette délégation, doivent faire l'objet d'une communication au Conseil,

PREND ACTE de la communication des délibérations prises par le Bureau, jointes en annexe.

Pour extrait conforme
Metz, le 7 novembre 2017
Pour le Président et par délégation
Le Directeur Général des Services

Hélène KISSEL



Point n°2017-10-16-BD-1 :

Retrait de Monsieur Thierry HORY de la Commission Mobilité et déplacements.

Le Bureau,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération du Conseil de Communauté du 28 avril 2014 portant délégation du Conseil au Bureau,

VU la délibération du Conseil de Communauté en date du 2 juin 2014 désignant Monsieur Thierry HORY, délégué titulaire de la Ville de Marly, en qualité de membre des Commissions d'étude thématiques suivantes :

- Commission des Finances
- Commission Mobilité et déplacements

VU la demande de Monsieur HORY de ne plus siéger au sein de la Commission Mobilité et déplacements,

DECIDE de modifier la délibération du Conseil de Communauté du 2 juin 2014 en procédant au retrait de Monsieur HORY de la liste des membres de la Commission Mobilité et déplacements.

Point n°2017-10-16-BD-2 :

Signature d'un contrat entre l'Opéra-Théâtre de Metz Métropole et l'Opéra d'Israël en vue de la location de la coproduction ' Werther '.

Le Bureau,

Les Commissions entendues,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération du Conseil de Communauté en date du 28 avril 2014 portant délégation du Conseil au Bureau,

VU le contrat de coproduction conclu le 13 juillet 2016 entre Metz Métropole, l'Opéra de Reims et l'Opéra de Massy,

CONSIDERANT l'intérêt de collaborer avec l'Opéra d'Israël à Tel Aviv, par le biais de la location des éléments de la coproduction de « Werther » (Massenet), créée avec les Opéras de Reims et de Massy en 2017,

APPROUVE le principe de cette collaboration,

FIXE à 40 000 € le montant de la location de cette coproduction,

AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer la convention (en version française et anglaise) dont le projet en version française est annexé à la présente, ainsi que tout avenant éventuel ou pièce contractuelle y afférents.

Point n°2017-10-16-BD-3 :

Signature d'une convention avec l'Opéra de Massy en vue de la participation du Cadre de Chœurs de l'Opéra-Théâtre de Metz Métropole à l'Opéra ' La Bohème '.

Le Bureau,

Les Commissions entendues,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération du Conseil de Communauté en date du 28 avril 2014 portant délégation du Conseil au Bureau,

CONSIDERANT l'intérêt pour Metz Métropole de permettre la participation du Cadre de Chœurs de l'Opéra-Théâtre de Metz Métropole pour assurer les parties chorales de l'opéra de Puccini « La Bohème » programmé en mars 2018 à l'Opéra de Massy,

APPROUVE le principe de cette participation,

AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer la convention dont le projet est annexé à la présente, ainsi que tout avenant éventuel ou pièce contractuelle y afférents.

Point n°2017-10-16-BD-4.1 :

Adoption des tarifs des diverses locations de l'Opéra-Théâtre de Metz Métropole pour 2018.

Le Bureau,

Les Commissions entendues,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération du Conseil de Communauté en date du 28 avril 2014 portant délégation du Conseil au Bureau,
CONSIDERANT qu'il est opportun de procéder à un ajustement des divers tarifs de location d'espaces, matériels ou productions de l'Opéra-Théâtre de Metz Métropole, pour tenir compte des frais engendrés pour Metz Métropole,

DECIDE de fixer, conformément au tableau joint, les tarifs de location des salles et de décors de l'Opéra-Théâtre de Metz Métropole à compter du 1^{er} janvier 2018.

Point n°2017-10-16-BD-4.2 :

Modification du règlement d'utilisation du péristyle intérieur de l'Opéra-Théâtre de Metz Métropole.

Le Bureau,
Les Commissions entendues,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU la délibération du Conseil de Communauté en date du 28 avril 2014 portant délégation du Conseil au Bureau,
VU la délibération du Bureau en date du 28 novembre 2016 adoptant le règlement d'utilisation du péristyle intérieur (ou « hall billetterie ») de l'Opéra-Théâtre,
CONSIDERANT qu'il est nécessaire d'ouvrir à la location le « hall cheminée » de l'Opéra-Théâtre de Metz Métropole, afin de répondre aux sollicitations de plus en plus nombreuses et, en conséquence, de modifier et compléter le règlement précité d'utilisation du hall « billetterie »,

AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer ledit règlement.

Point n°2017-10-16-BD-5 :

Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'assainissement. Exercice 2016.

Le Bureau,
Les Commissions entendues,

VU la loi n° 95-101 du 2 février 1995 relative au renforcement de la protection de l'environnement,
VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L. 2224-5,
VU le décret n° 95-635 du 6 mai 1995 relatif aux rapports annuels sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable et de l'assainissement,
VU le décret n° 2007-675 du 2 mai 2007 pris pour l'application de l'article L. 2224-5 et modifiant les annexes V et VI du Code Général des Collectivités Territoriales, relatif aux rapports annuels sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable et de l'assainissement,
VU le décret n° 2015-1820 du 29 décembre 2015 relatif aux modalités de transmission du rapport annuel précité,
VU la délibération du Conseil de Communauté du 28 avril 2014 portant délégation du Conseil au Bureau,
VU le rapport annexé à la présente délibération portant sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement pour l'exercice 2016,
CONSIDERANT la compétence de Metz Métropole en matière d'assainissement,
VU l'avis favorable de la Commission Consultative des Services Publics Locaux en date du 4 octobre 2017,

PREND ACTE du rapport annuel 2016 sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement, lequel sera transmis à chacun des Maires des Communes membres de Metz Métropole afin qu'il soit porté à la connaissance de leurs Conseils Municipaux.

Point n°2017-10-16-BD-6 :

Délégation de Service Public pour le transport urbain de voyageurs - Rapport annuel 2016.

Le Bureau,
Les Commissions entendues,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.1411-3,
VU la délibération du Conseil de Communauté du 28 avril 2014 portant délégation du Conseil au Bureau,
VU la délibération du Conseil de Communauté du 17 octobre 2011 portant délégation de service public pour l'exploitation de services de transport public urbain et de transport des personnes à

mobilité réduite de la Communauté d'Agglomération de Metz Métropole à la Société Keolis SA pour une durée de 12 ans en régie intéressée à compter du 1^{er} janvier 2012,
VU le rapport du délégataire chargé du transport urbain de voyageurs et du transport des personnes à mobilité réduite présenté pour l'exercice 2016, dont une synthèse est annexée à la présente délibération,
VU l'avis favorable de la Commission Consultative des Services Publics Locaux en date du 4 octobre 2017,

PREND ACTE du rapport du délégataire chargé du transport urbain de voyageurs présenté pour l'exercice 2016.

Point n°2017-10-16-BD-7 :

Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés - Exercice 2016.

Le Bureau,
Les Commissions entendues,

VU la loi n° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte,
VU l'article L. 2224-17-1 du Code Général des Collectivités Territoriales portant sur le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets,
VU la délibération du Conseil de Communauté du 28 avril 2014 portant délégation du Conseil au Bureau,
VU le rapport présenté par Monsieur le Président de Metz Métropole portant sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés pour l'exercice 2016,
VU l'avis favorable de la Commission Consultative des Services Publics Locaux en date du 4 octobre 2017,
CONSIDERANT la compétence de Metz Métropole en matière d'élimination des déchets,

PREND ACTE du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés, lequel sera transmis à chacun des Maires des Communes membres de Metz Métropole, afin qu'il soit porté à la connaissance de leurs Conseils Municipaux.

Point n°2017-10-16-BD-8 :

RIFSEEP : Régime Indemnitare lié aux Fonctions, aux Sujétions, à l'Expertise et à l'Engagement Professionnel.

Le Bureau,
Les Commissions entendues,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires et notamment son article 20,
VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, et notamment son article 88,
VU le décret n° 91-875 du 6 septembre 1991 pris pour l'application du 1^{er} alinéa de l'article 88 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984,
VU le décret n° 2010-997 du 26 août 2010 relatif au régime de maintien des primes et indemnités des agents publics de l'Etat et des magistrats de l'ordre judiciaire dans certaines situations de congés,
VU le décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'Etat,
VU le décret n° 2014-1526 du 16 décembre 2014 relatif à l'appréciation de la valeur professionnelle des fonctionnaires territoriaux,
VU la délibération du Conseil de District du 18 décembre 1995 relative aux compléments de rémunération de la collectivité,
VU la délibération du Conseil de Communauté du 26 avril 2004 portant mise en œuvre d'un nouveau régime indemnitaire,
VU la délibération du Conseil de Communauté du 6 juillet 2009 relative au régime indemnitaire des agents contractuels,
VU la délibération du Bureau du 20 septembre 2010 portant sur la rémunération des choristes de l'Opéra Théâtre de Metz Métropole,
VU la délibération du Conseil de Communauté du 6 février 2012 relative à l'indemnité différentielle des personnels de SOMERGIE,

VU la délibération du Bureau du 10 septembre 2012 relative à la rémunération des danseurs de l'Opéra-Théâtre de Metz Métropole,
VU la délibération du Conseil de Communauté du 28 avril 2014 portant délégation du Conseil au Bureau,
VU les arrêtés relatifs au Régime Indemnitare lié aux Fonctions, aux Sujétions, à l'Expertise et à l'Engagement Professionnel des corps de la Fonction Publique d'Etat équivalents aux cadres d'emplois de la Fonction Publique Territoriale et ceux restant à être publiés,
VU l'avis du Comité Technique,
CONSIDERANT l'obligation pour la collectivité d'adopter le nouveau système de régime indemnitaire en lieu et place du régime indemnitaire existant pour les agents de Metz Métropole,
CONSIDERANT qu'il appartient à l'organe délibérant de fixer dans les limites prévues par les textes susvisés la nature, les conditions et les critères d'attribution des indemnités applicables aux personnels,

APPROUVE le nouveau régime indemnitaire lié aux fonctions, aux sujétions, à l'expertise et à l'engagement professionnel dans les conditions et modalités définies dans le document joint,
DECIDE l'adoption du système à compter du 1^{er} janvier 2018.

Point n°2017-10-16-BD-9 :

Nouvelle organisation du temps de travail au 1er janvier 2018.

Le Bureau,
Les Commissions entendues,

VU le Code Général des Collectivité territoriales,
VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,
VU le décret n° 2000-815 du 25 août 2000 modifié relatif à l'aménagement et à la réduction du temps de travail dans la fonction publique d'Etat,
VU le décret n° 2001-623 du 12 juillet 2001 pris pour application de l'article 7-1 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984,
VU le décret n° 85-1250 du 26 novembre 1985 relatif aux congés annuels des fonctionnaires territoriaux,
VU le décret n° 2004-878 du 26 août 2004 relatif au Compte Epargne Temps dans la fonction publique territoriale,
VU la loi n° 2004-626 du 30 juin 2004 relative à la solidarité pour l'autonomie des personnes âgées et des personnes handicapées,
VU le décret n°2002-60 du 14 janvier 2002 relatif aux indemnités horaires pour travaux supplémentaires,
VU le décret n° 2015-580 du 28 mai 2015 permettant à un agent public civil le don de jours de repos à un autre agent public parent d'un enfant gravement malade,
VU la délibération du Conseil de Communauté du 17 décembre 2001 relative à l'aménagement et à la réduction du temps de travail de Metz Métropole,
VU la délibération du Conseil de Communauté du 28 avril 2014 portant délégation du Conseil au Bureau,
VU le règlement horaire du personnel communautaire en application au 1^{er} juin 2004,
VU l'avis du Comité Technique,
CONSIDERANT le souhait de Metz Métropole de mettre en place une nouvelle organisation du temps de travail au regard notamment des enjeux institutionnels et politiques et d'uniformiser l'ouverture de ses services sur cinq jours complets du lundi au vendredi afin de développer une qualité de service lors de son passage en métropole,
CONSIDERANT qu'il appartient à l'organe délibérant de fixer dans les limites prévues par les textes susvisés, la durée et l'aménagement du temps de travail au sein de la collectivité,

APPROUVE la nouvelle organisation du temps de travail dans les conditions et modalités définies dans le document joint,
DECIDE l'adoption du système à compter du 1^{er} janvier 2018,
ABROGE le règlement horaire du personnel communautaire en application au 1^{er} juin 2004,
ABROGE la délibération du 17 décembre 2001 relative à l'aménagement et à la réduction du temps de travail de Metz Métropole,
AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer les documents afférents.

Point n°2017-10-16-BD-10 :

Action sociale : mise en place de chèques vacances.

Le Bureau,
Les Commissions entendues,

VU le Code général des Collectivités Territoriales,
VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,
VU la loi n° 2007-148 du 2 février 2007 de modernisation de la fonction publique,
VU la délibération du Conseil de Communauté du 28 avril 2014 portant délégation du Conseil au Bureau,
VU l'avis du Comité Technique du 23 juin 2017,
CONSIDERANT le souhait de Metz Métropole de renforcer son offre d'action sociale en direction des agents de la Communauté d'Agglomération,

DECIDE de mettre en place, à l'attention des agents de Metz Métropole en activité au sein de la collectivité, une prestation chèques vacances à compter de l'année 2018 pour un montant maximum de 500 € annuel par agent et de fixer la participation employeur en fonction du calcul du quotient familial comme suit :

- quotient familial de 0 à 757 : participation employeur de 70 %
- quotient familial de 758 à 1140 : participation employeur de 60 %
- quotient familial de 1141 à 1525 : participation employeur de 50 %
- quotient familial de 1526 à 2000 : participation employeur de 30 %
- quotient familial au-delà de 2000 : participation employeur de 20 %,

DECIDE que la prestation chèques vacances est réservée aux agents ayant un an d'ancienneté au 1^{er} septembre de l'année d'inscription et en activité pendant la période d'épargne,
AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document se rapportant à cette délibération.

Point n°2017-10-16-BD-11 :

Dotation de Solidarité Communautaire - Exercice 2017.

Le Bureau,
Les Commissions entendues,

VU la délibération du Conseil de Communauté du 28 avril 2014 portant délégation du Conseil au Bureau,
VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU le Code Général des Impôts, et notamment son article 1609 nonies C,
VU la loi n°2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales,
VU l'arrêté préfectoral n° 2013-DCTAJ/1-010 du 26 mars 2013 portant fusion de la Communauté d'Agglomération de Metz Métropole et de la Communauté de Communes du Val Saint-Pierre,
VU la délibération du Bureau du 28 septembre 2015 portant fixation de l'enveloppe et des critères de répartition de la Dotation de Solidarité Communautaire pour l'année 2015,
VU la délibération du Conseil de Communauté du 27 juin 2016 définissant un pacte financier et fiscal de solidarité entre Metz Métropole et ses communes membres,
CONSIDERANT la proposition d'évolution progressive des critères de la Dotation de Solidarité Communautaire et de leurs pondérations sur la période 2015/2019,

DECIDE de verser pour l'année 2017, une Dotation de Solidarité Communautaire de 5 788 171 € aux communes membres de Metz Métropole,

DECIDE de réserver une enveloppe de 53 388 € à la Commune d'Augny afin de compenser les conséquences négatives de l'accord de partage de Taxe Professionnelle dans le cadre du Syndicat Actisud, faisant l'objet de déduction dans les attributions de compensation.

DECIDE de répartir pour 2017 le solde de l'enveloppe en fixant comme suit les critères de répartition de la Dotation de Solidarité Communautaire :

- Population INSEE : 25%,
- Ecart relatif de potentiel financier par habitant par rapport au potentiel financier moyen par habitant de la strate de la Commune : 25%,
- Nombre de logements sociaux : 25%,
- Longueur de la voirie communale : 19%,
- Enveloppe harmonisation du dispositif (ex critère "progression des bases de taxe professionnelle) : 6%,

ADOpte en conséquence la répartition de la Dotation de Solidarité Communautaire au titre de 2017 selon le tableau annexé.

Les crédits sont disponibles au budget de l'exercice en cours.

Point n°2017-10-16-BD-12 :

Participation de Metz Métropole au financement de la Mission Locale du Pays Messin au titre de l'année 2017.

Le Bureau,
Les Commissions entendues,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et notamment son article 10,
VU le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques,
VU la loi n° 2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine, modifiant l'article L. 5216-5 du Code Général des Collectivités Territoriales,
VU la délibération du Conseil de Communauté du 28 avril 2014 portant délégation du Conseil au Bureau,
VU la délibération du Conseil de Communauté du 18 avril 2011 décidant l'adhésion de Metz Métropole à la Mission Locale du Pays Messin,
VU la délibération du Bureau du 28 novembre 2016 décidant de verser une avance de 113 913,20 € à la Mission Locale du Pays Messin, correspondant au 4/12^{ème} de la participation accordée en 2016,
VU la demande de la Mission Locale du Pays Messin concernant le versement du solde de la subvention d'un montant de 224 684,40 €,
CONSIDERANT que Metz Métropole s'est substituée à ses Communes membres dans l'exercice de cette compétence,
CONSIDERANT que le montant de la cotisation annuelle est fixé par l'Assemblée Générale au titre de 2017, à 1,60 € par habitant pour les communes de plus de 5 000 habitants et à 1,20 € par habitant pour les communes de moins de 5 000 habitants,

DECIDE de verser le montant de la cotisation annuelle fixé par l'Assemblée Générale à hauteur de 338 597,60 € au titre de 2017 pour assurer le fonctionnement de la Mission Locale du Pays Messin, selon les modalités fixées dans la convention dont le projet est joint en annexe,
APPROUVE la convention précitée,
AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer la convention susvisée ainsi que tous documents se rapportant à cette opération.

Point n°2017-10-16-BD-13 :

Participation de Metz Métropole au financement du Fonds de Solidarité pour le Logement (FSL) de la Moselle au titre de l'année 2017.

Le Bureau,
Les Commissions entendues,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU la délibération du Conseil de Communauté du 28 avril 2014 portant délégation du Conseil au Bureau,
VU la délibération du Conseil de Communauté en date du 24 février 2003 reconnaissant d'intérêt communautaire en matière d'équilibre social de l'habitat la participation de Metz Métropole au financement du Fonds de Solidarité pour le Logement de la Moselle,
VU la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales,
VU le Programme Local de l'Habitat 2011-2017 et notamment sa fiche n°9 « Favoriser l'accès au logement des ménages les plus fragiles »,
VU le septième Plan Départemental d'Action pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées (PDALHPD) dont Metz Métropole est partenaire,
CONSIDERANT l'intérêt pour Metz Métropole de participer au financement du Fonds de Solidarité pour le Logement au regard du soutien apporté aux habitants de Metz Métropole et de son action pour la lutte contre la précarité énergétique,
DECIDE d'approuver une contribution à hauteur de 0,30 € par habitant pour la participation annuelle de Metz Métropole au financement du Fonds de Solidarité pour le Logement de la Moselle, soit au titre de l'année 2017 une contribution globale de 67 558 € (population totale INSEE 2014 : 225 192 habitants),
AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer toutes pièces et documents contractuels se rapportant à cette affaire.

Point n°2017-10-16-BD-14 :

Plateau de Frescaty : cession d'une parcelle bâtie sur l'ex zone de vie.

Le Bureau,
Les Commissions entendues,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU le Code de l'Urbanisme,
VU le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques,
VU la délibération du Conseil de Communauté du 28 avril 2014 portant délégation du Conseil au Bureau,
VU la délibération du Conseil de Communauté du 12 décembre 2016 portant renforcement de l'intégration communautaire : création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire,
VU la convention de gestion foncière du 2 juillet 2013 et ses avenants successifs établis entre Metz Métropole et l'EPFL (Etablissement Public Foncier de Lorraine) fixant les conditions de portage par l'EPFL du site du Plateau de Frescaty et notamment celles concernant le rachat dudit site par Metz Métropole,
VU la délibération du Conseil de Communauté du 16 décembre 2013 approuvant un plan directeur d'aménagement,
VU l'acte de cession en date du 16 juin 2015 entre France Domaine et l'EPFL actant l'EPFL comme propriétaire officiel du Plateau de Frescaty,
VU l'acte de cession en date du 31 mai 2016 entre l'EPFL et Metz Métropole, actant Metz Métropole comme notamment propriétaire de 19 ha 76 a 89 ca de l'ex-zone de vie,
VU l'évaluation de la Division Domaine de l'Etat, en date du 11 septembre 2017, pour un montant de 96 000 € HT, concernant la parcelle bâtie, située sur la Commune d'Augny, provisoirement cadastrée section 13, n°18, d'une superficie de 43 a 54 ca et sur laquelle est implanté le HM5 d'une surface de 1 600 m²,
CONSIDERANT les ambitions de Metz Métropole relatives au réemploi et à la reconversion du site,
CONSIDERANT l'intérêt pour Metz Métropole de céder la parcelle bâtie précitée,
CONSIDERANT l'accord des deux parties sur le prix de vente, pour un montant de 105 600 € HT, montant intégrant une surcote de 10% par rapport à l'évaluation établie par la Division Domaine de l'Etat, le preneur ne réalisant pas un projet de rénovation exemplaire (certification HQE bâtiment),

DECIDE de donner son accord à la cession de la parcelle bâtie, située sur la Commune d'Augny, cadastrée section 13, n°18, d'une superficie de 43 a 54 ca et sur laquelle est implanté le HM5 d'une surface de 1600 m², au bénéfice de la SCI PAS&JAD, au prix de vente fixé à 105 600 € HT (TVA en sus),
AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer la promesse de vente et les actes correspondants ainsi que tout document s'y rapportant.

Point n°2017-10-16-BD-15.1 :

Plateau de Frescaty : acquisition de terrains sur l'ex zone de vie.

Le Bureau,
Les Commissions entendues,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU le Code de l'Urbanisme,
VU le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques,
VU la délibération du Conseil de Communauté du 28 avril 2014 portant délégation du Conseil au Bureau,
VU la délibération du Conseil de Communauté du 12 décembre 2016 portant renforcement de l'intégration communautaire : création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire,
VU la convention de gestion foncière du 2 juillet 2013 et ses avenants successifs établis entre Metz Métropole et l'EPFL fixant les conditions de portage par l'EPFL du site du Plateau de Frescaty et notamment celles concernant le rachat dudit site par Metz Métropole,
VU la délibération du Conseil de Communauté du 16 décembre 2013 approuvant un plan directeur d'aménagement pour l'ancienne BA 128,
VU les actes de cession en date du 16 juin 2015 entre l'Etat et les Communes (Moulins-lès-Metz, Augny et Marly) et entre les Communes et l'EPFL (Etablissement Public Foncier de Lorraine) actant l'EPFL comme propriétaire officiel de l'ancienne BA 128, dénommée "Plateau de Frescaty",
VU l'acte de cession en date du 31 mai 2016 entre l'EPFL et Metz Métropole, actant Metz Métropole comme notamment propriétaire de 19 ha 76 a 89 ca de l'ex zone de vie,
CONSIDERANT l'intérêt pour Metz Métropole d'acquérir la parcelle provisoirement cadastrée section 13, n° g/1 d'une superficie de 80ca afin de réaliser le prolongement d'une voirie existante,

DECIDE de donner son accord à l'acquisition à l'euro symbolique du terrain situé sur l'ex zone de vie, propriété de l'EPFL, d'une superficie de 80ca, parcelle provisoirement cadastrée section 13, n° g/1 située sur la Commune d'Augny,

AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer la promesse de vente et l'acte de vente ainsi que tout document s'y rapportant.

Point n°2017-10-16-BD-15.2 :

Plateau de Frescaty : cession de terrains sur l'ex zone de vie.

Le Bureau,
Les Commissions entendues,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU le Code de l'Urbanisme,
VU le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques,
VU la délibération du Conseil de Communauté du 28 avril 2014 portant délégation du Conseil au Bureau,
VU la délibération du Conseil de Communauté du 12 décembre 2016 portant renforcement de l'intégration communautaire : création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire,
VU la convention de gestion foncière du 2 juillet 2013 et ses avenants successifs établis entre Metz Métropole et l'EPFL fixant les conditions de portage par l'EPFL du site du Plateau de Frescaty et notamment celles concernant le rachat dudit site par Metz Métropole,
VU la délibération du Conseil de Communauté du 16 décembre 2013 approuvant un plan directeur d'aménagement pour l'ancienne BA 128,
VU les actes de cession en date du 16 juin 2015 entre l'Etat et les Communes (Moulins-lès-Metz, Augny et Marly) et entre les communes et l'EPFL (Etablissement Public Foncier de Lorraine) actant l'EPFL comme propriétaire officiel de l'ancienne BA 128, dénommée "Plateau de Frescaty",
VU l'acte de cession en date du 31 mai 2016 entre l'EPFL et Metz Métropole, actant Metz Métropole comme notamment propriétaire de 19 ha 76 a 89 ca de l'ex zone de vie,
VU l'évaluation de la valeur vénale des 6 parcelles d'intérêt pour le nouveau projet de la SCI LULAVA par la Division Domaine de l'Etat, en date du 3 octobre 2017,
CONSIDERANT les ambitions de Metz Métropole relatives au réemploi et à la reconversion du site,
CONSIDERANT le nouveau projet d'installation présenté par la SCI LULAVA,

RAPPORTE la délibération du Bureau en date du 3 avril 2017 portant cession de terrains à la SCI LULAVA,

DECIDE de donner son accord à la cession des parcelles situées sur la Commune d'Augny sur les parcelles provisoirement cadastrées section 13 n° b/1, section 13 n° d/1, section 13 n° e/1, section 13 n° f/1, et les parcelles cadastrées section 13 n° 16 et section 13 n° 23 au bénéfice de la SCI LULAVA et en cours d'acquisition par Metz Métropole auprès de l'EPFL, au prix de vente fixé à 2 061 000 € HT (TVA en sus),

AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer la promesse de vente et l'acte de vente ainsi que tout document s'y rapportant.

Point n°2017-10-16-BD-16 :

Désignation des représentants titulaires et des représentants suppléants au Syndicat Mixte "Moselle aval".

Le Bureau,
Les Commissions entendues,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU la délibération du Conseil de Communauté du 28 avril 2014 portant délégation du Conseil au Bureau,
VU la délibération du Conseil de Communauté du 26 juin 2017 approuvant le projet de statuts du futur Syndicat Mixte "Moselle aval" et autorisant Monsieur le Président à solliciter Monsieur le Préfet de Moselle pour obtenir l'arrêté de création du Syndicat Mixte "Moselle aval",

DECIDE de désigner, pour représenter Metz Métropole au futur Syndicat Mixte "Moselle aval" :

- en qualité de représentants titulaires :
 - Bertrand DUVAL (La Maxe)
 - Henri HASSER (Le Ban-Saint-Martin)
 - Alain CHAPELAIN (Longeville-lès-Metz)
 - Michel LISSMANN (Marly)
 - René DARBOIS (Metz)
 - Françoise FERRARO (Metz)
 - Bernard ECKSTEIN (Montigny-lès-Metz)

- Jean BAUCHEZ (Moulins-lès-Metz)
 - François GROSDIDIER (Woippy)
 - Joël STROZYNA (Féy)
- en qualité de représentants suppléants :
 - Pascal HUBER (Chesny)
 - François HENRION (Augny)
 - Pierre MUEL (Marieulles)
 - Thierry HORY (Marly)
 - Patricia SALLUSTI (Metz)
 - Hacène LEKADIR (Metz)
 - Michel BEGUINOT (Montigny-lès-Metz)
 - Stanislas SMIAROWSKI (Jury)
 - Dominique LOGIN (Amanvillers)
 - Jean-Luc BOHL (Montigny-lès-Metz)

Point n°2017-10-16-BD-17 :

Participation au programme 123GO et versement d'une subvention à l'Association Nyuko.

Le Bureau,
Les Commissions entendues,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU la délibération du Conseil de Communauté du 28 avril 2014 portant délégation du Conseil au Bureau,
VU la présentation du projet 123GO (concours de business plans en Grande Région) mis en place par l'association NYUKO et permettant aux participants (porteurs de projets et startups de la Grande Région) de bénéficier de programmes courts et intensifs destinés à soutenir la croissance du projet et à challenger l'entrepreneur et son idée,
VU le Budget Primitif 2017,
CONSIDERANT l'importance d'un partenariat opérationnel entre les acteurs de la Grande Région pour promouvoir l'écosystème numérique lorrain LORnTECH,
CONSIDERANT l'intérêt pour Metz Métropole de contribuer à la dynamique du projet 123GO,

DECIDE d'attribuer une subvention de fonctionnement de 10 000 € à l'association NYUKO. Le versement de la subvention interviendra sur présentation d'un RIB, d'un bilan financier de l'organisation du concours et d'un bilan qualitatif (liste des 10 finalistes et des 3 lauréats, articles de presse ...) pour le 30 novembre 2017 au plus tard. Faute pour le bénéficiaire de fournir ces justificatifs, la subvention sera annulée.

Point n°2017-10-16-BD-18 :

Délégation de Service Public relative à l'exploitation du Centre de Congrès de Metz Métropole - Rapport Annuel 2016.

Le Bureau,
Les Commissions entendues,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L. 1411-3,
VU la délibération du Conseil de Communauté du 28 avril 2014 portant délégation du Conseil au Bureau,
VU la convention de Délégation de Service Public en date du 28 décembre 2012 relative à l'exploitation du Centre de Congrès de Metz Métropole passée entre la Communauté d'Agglomération de Metz Métropole et la société GL Events,
VU le rapport du délégataire chargé de l'exploitation du Centre de Congrès de Metz Métropole présenté pour l'exercice 2016 dont une synthèse est annexée à la présente délibération,
VU l'avis favorable de la Commission Consultative des Services Publics Locaux en date du 4 octobre 2017,

PREND ACTE de ce rapport.

Point n°2017-10-16-BD-19 :

Délégation de Service Public pour le développement et l'exploitation du Parc des Expositions de Metz Métropole - Rapport Annuel 2016.

Le Bureau,

Les Commissions entendues,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L. 1411-3,
VU la délibération du Conseil de Communauté du 28 avril 2014 portant délégation du Conseil au Bureau,
VU la convention de Délégation de Service Public en date du 2 novembre 2006 pour le développement et l'exploitation du Parc des Expositions de Metz Métropole passée entre la Communauté d'Agglomération de Metz Métropole et GL EVENTS,
VU le rapport du délégataire chargé du développement et de l'exploitation du Parc des Expositions de Metz Métropole présenté pour l'exercice 2016 dont une synthèse est annexée à la présente délibération,
VU l'avis favorable de la Commission Consultative des Services Publics Locaux en date du 4 octobre 2017,

PREND ACTE de ce rapport.

Point n°2017-10-16-BD-20 :

Délégation de Service Public pour la gestion de la Maison de l'Entreprise de Metz Métropole - Rapport Annuel 2016.

Le Bureau,
Les Commissions entendues,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L. 1411-3,
VU la délibération du Conseil de Communauté du 28 avril 2014 portant délégation du Conseil au Bureau,
VU la convention de Délégation de Service Public en date du 21 décembre 2011 pour la gestion de la Maison de l'Entreprise de Metz Métropole passée entre la Communauté d'Agglomération de Metz Métropole et la SEM Metz Technopôle,
VU le rapport annuel ci-annexé, présenté pour l'exercice 2016 par la SEM Metz Technopôle,
VU l'avis favorable de la Commission Consultative des Services Publics Locaux en date du 4 octobre 2017,

PREND ACTE de ce rapport.

Point n°2017-10-16-BD-21 :

Attribution de subventions au titre du "Développement économique".

Le Bureau,
Les Commissions entendues,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU la délibération du Conseil de Communauté du 28 avril 2014 portant délégation du Conseil au Bureau,
VU le Budget Primitif 2017,
CONSIDERANT que les demandes présentées par les organismes favorisent le développement économique et l'attractivité du territoire de Metz Métropole,

DECIDE d'allouer 25 500 € de subventions au titre du « Développement Economique » pour l'organisation de ces manifestations, selon le détail présenté en annexe,
DECIDE que ces subventions « Développement Economique » seront versées sur présentation des justificatifs suivants :

- bilan moral,
- bilan financier,
- articles de presse,

Ces justificatifs devront être produits dans un délai de 6 mois après la date de la manifestation. Au terme de ce délai, et/ou en cas de non réalisation, la subvention sera annulée.

DECIDE d'attribuer une subvention de fonctionnement à l'Association "Ecosystème Innovation Responsable" d'un montant maximum de 5 000 € au titre de l'année 2017. Celle-ci sera versée sur présentation des documents suivants :

- le rapport d'activité 2016
- le budget prévisionnel 2017.

Ils devront être produits avant le 31 octobre 2017.

En outre, l'Association "Ecosystème Innovation Responsable" fournira à Metz Métropole le rapport d'activité 2017, qui devra lui être adressé au plus tard le 30 juin 2018.

AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document se rapportant à la présente.

Point n°2017-10-16-BD-22 :

Attribution d'une subvention pour 2017 et signature d'une convention d'objectifs et de moyens entre Metz Métropole et le "Club Lorraine Contact Client - Club L2C".

Le Bureau,
Les Commissions entendues,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU la délibération du Conseil de Communauté du 28 avril 2014 portant délégation du Conseil au Bureau,
VU le Budget Primitif 2017,
CONSIDERANT les missions du "Club Lorraine Contact Client – Club L2C",
CONSIDERANT la fusion entre le "Club Connect" de Meurthe-et-Moselle et l'association "VIATIS : Club des Professionnels de la Relation Client " menée en 2016 et conduisant à la création du "Club Lorraine Contact Client – Club L2C" destinée à défendre les intérêts des professionnels lorrains de la relation-client dans le nouveau périmètre régional,

DECIDE d'attribuer une subvention de 5 000 € à l'Association "Club Lorraine Contact Client - Club L2C", au titre du fonctionnement pour l'année 2017,
AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer la convention d'objectifs et de moyens correspondante jointe en annexe, ainsi que tout document ou avenant s'y rapportant.

Point n°2017-10-16-BD-23 :

Attribution d'une subvention pour 2017 à l'Association World Trade Center Franco-Allemand de Metz Saarbrücken.

Le Bureau,
Les Commissions entendues,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU la délibération du Conseil de Communauté du 28 avril 2014 portant délégation du Conseil au Bureau,
VU la demande formulée par l'association World Trade Center Franco-Allemand de Metz-Saarbrücken qui fédère les entreprises du territoire,
VU le Budget Primitif 2017,

DECIDE d'attribuer une subvention de fonctionnement au World Trade Center Franco-Allemand de Metz-Saarbrücken d'un montant maximum de 11 500 € au titre de l'année 2017,
DECIDE que la subvention de 11 500 € attribuée au World Trade Center Franco-Allemand sera versée sur présentation des documents suivants :

- le rapport d'activité 2016
- le budget prévisionnel 2017.

Ils devront être produits avant le 31 octobre 2017.

En outre, le World Trade Center Franco-Allemand de Metz-Saarbrücken fournira à Metz Métropole le rapport d'activité 2017, qui devra lui être adressé au plus tard le 30 juin 2018.

AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document se rapportant à la présente.

Point n°2017-10-16-BD-24 :

Attribution d'une subvention "Enseignement Supérieur".

Le Bureau,
Les Commissions entendues,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU la délibération du Conseil de Communauté du 28 avril 2014 portant délégation du Conseil au Bureau,
VU le Budget Primitif 2017,
VU la demande formulée par l'organisme,

DECIDE d'attribuer une subvention selon le détail de l'annexe ci-jointe pour un montant total de 2 000 €,
DECIDE que la subvention « Enseignement supérieur » sera versée sur présentation des justificatifs suivants :

- bilan moral
- bilan financier,
- articles de presse ou communications diverses,

Ces justificatifs devront être produits dans un délai de 6 mois après la date de la manifestation. Au terme de ce délai, et/ou en cas de non réalisation, la subvention sera annulée.

AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document se rapportant à la présente.

Point n°2017-10-16-BD-25 :

Création de l'Association "Invent Metz Campus" et adhésion de Metz Métropole.

Le Bureau,
Les Commissions entendues,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU la délibération du Conseil de Communauté du 28 avril 2014 portant délégation du Conseil au Bureau,

VU le Budget Primitif 2017,

CONSIDERANT que l'Enseignement Supérieur et la Recherche constituent un vecteur fort du développement économique de Metz Métropole et du renforcement de sa compétitivité,

CONSIDÉRANT l'opportunité d'identifier le campus du Technopôle de Metz Métropole comme cœur d'une dynamique de partenariat industriel sur l'ensemble du bassin économique de la future Métropole et comme campus vitrine de l'excellence technologique du territoire dans le cadre de l'ambition Vallée Européenne des Matériaux, de l'Energie et des Procédés et s'affirmant désormais dans la stratégie Ambition Grand Est Matériaux,

CONSIDERANT l'intérêt de créer l'identité "Invent Metz Campus" comme slogan de l'ambition et de l'excellence technologique de Metz Métropole et de ses partenaires,

CONSIDERANT l'intérêt à accompagner cette démarche par la création de l'Association Invent Metz Campus,

DÉCIDE de participer à la constitution de l'Association Invent Metz Campus en tant que membre fondateur et d'y adhérer,

AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer les statuts de l'Association Invent Metz Campus, dont le projet est joint en annexe, ainsi que tous documents relatifs à cette opération,

DECIDE de verser la cotisation annuelle dont le montant sera fixé par l'Assemblée Générale de l'Association et qui devrait s'élever à 1 500 € au maximum,

DESIGNE Monsieur Gilbert KRAUSENER en qualité de représentant de la Communauté d'Agglomération de Metz Métropole au sein de cette association.

Point n°2017-10-16-BD-26 :

Subvention à l'Université de Lorraine - ingénierie de projet du cursus de double compétence pour les ingénieurs "Invent Metz Campus".

Le Bureau,
Les Commissions entendues,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU la délibération du Conseil de Communauté du 28 avril 2014 portant délégation du Conseil au Bureau,

VU le Budget Primitif 2017,

CONSIDERANT que l'Enseignement Supérieur, la recherche et l'innovation sont parmi les vecteurs premiers du développement du territoire,

CONSIDERANT le projet de cursus double-diplôme, axé sur les liens entre ingénierie et management, porté par l'ESM-IAE (Etudes Supérieures de Management - Institut d'Administration des Entreprises), composante de l'Université de Lorraine, et les Ecoles d'Ingénieur du site messin,

CONSIDERANT l'innovation nécessaire des modes d'enseignement et des pratiques pédagogiques pour faire face à l'évolution et à l'attractivité des formations existantes ou en devenir,

CONSIDERANT que ces évolutions concourent au Projet de territoire de Metz Métropole notamment activé dans le cadre de la démarche Invent Metz Campus, qui vise à valoriser l'existence d'un écosystème d'acteurs scientifiques et de transfert technologique en interactions avec le territoire et le monde économique,

DECIDE de soutenir le montage du projet et d'attribuer en conséquence, dans une première phase au titre de l'année 2017, à l'Université de Lorraine une subvention de 36 000 € en fonctionnement au titre des coûts d'ingénierie de projet, portés par la composante ESM-IAE, en ce

qui concerne le lancement du cursus de double compétence pour les ingénieurs "Invent Metz Campus" en lien entre l'Université de Lorraine et les Ecoles d'Ingénieurs du site messin,
AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à finaliser et à signer la convention d'objectifs et de moyens afférente avec l'Université de Lorraine, ainsi que tout document ou avenant se rapportant à ce projet.

Point n°2017-10-16-BD-27 :

Attribution d'une subvention pour le soutien au programme de recherche "Les Lorrain-e-s au musée" porté par le Laboratoire Lorrain des Sciences Sociales (2L2S) de l'Université de Lorraine, site de Metz.

Le Bureau,
Les Commissions entendues,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU le Budget Primitif 2017,
VU la délibération du Conseil de Communauté du 28 avril 2014 portant délégation du Conseil au Bureau,
CONSIDERANT le caractère innovant de l'objet de recherche investi par le Laboratoire Lorrain des Sciences Sociales pour reconnecter les populations lorraines avec leur histoire,
CONSIDERANT l'avancement du programme en termes de valorisation scientifique au travers du partenariat établi avec le Musée Lorrain,
CONSIDERANT l'opportunité pour le Musée de La Cour d'Or – Metz Métropole de valoriser et de renouveler un fonds ethnographique dense dédié aux cultures populaires messines,
CONSIDERANT l'opportunité de renforcer une dynamique de coopération scientifique entre les laboratoires messins de l'Université de Lorraine et les établissements culturels du territoire communautaire,

DECIDE de cofinancer le programme de recherche portant sur la thématique de la migration en Lorraine,
DECIDE de verser une subvention de 6 000 € au titre de l'année 2017 à l'Université de Lorraine,
AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à finaliser et à signer la convention financière jointe en annexe ou tout autre document ou avenant se rapportant à cette opération.

Point n°2017-10-16-BD-28 :

Attribution d'une subvention et signature d'une convention financière entre Metz Métropole et le Centre Régional des Œuvres Universitaires et Scolaires (CROUS) pour l'année 2017.

Le Bureau,
Les Commissions entendues,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU la délibération du Conseil de Communauté du 28 avril 2014 portant délégation du Conseil au Bureau,
VU le Budget Primitif 2017,
CONSIDERANT que l'Enseignement Supérieur et la Recherche constituent un vecteur fort du développement économique de Metz Métropole et du renforcement de sa compétitivité,
CONSIDERANT que, par son partenariat avec le CROUS, Metz Métropole entend contribuer à l'attractivité et au développement de son territoire,

DECIDE d'attribuer une subvention de 10 000 € au CROUS, au titre du fonctionnement pour l'année 2017,
AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à finaliser et signer la convention financière correspondante jointe en annexe, ainsi que tout document ou avenant s'y rapportant.

Point n°2017-10-16-BD-29 :

Attribution d'une subvention pour le financement d'une thèse en partenariat avec l'Université de Lorraine et le CNES (versement au titre de 2017).

Le Bureau,
Les Commissions entendues,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU la délibération du Conseil de Communauté du 28 avril 2014 portant délégation du Conseil au Bureau,

VU la délibération du Bureau du 17 octobre 2016 décidant la collaboration de Metz Métropole pour le financement sur 3 ans d'une thèse en partenariat avec l'Université de Lorraine et le Centre National des Etudes Spatiales (CNES),
VU le Budget Primitif 2017,
CONSIDERANT le caractère innovant de l'approche scientifique pour produire de nouveaux éléments de connaissance sur les mécanismes physiologiques et cognitifs de situation de stress,
CONSIDERANT le rôle clé joué par le CNES sur la scène spatiale nationale, européenne et internationale en tant que centre d'expertise technique et scientifique,
CONSIDERANT l'opportunité de renforcer une dynamique de coopération scientifique dans le domaine de la prise en charge paramédicale qui devrait à terme se structurer autour du Centre de psychothérapie universitaire Pierre Janet (CPJ) de Metz,

DECIDE de verser à l'Université de Lorraine une subvention de 15 000 € au titre de l'année 2017 dans le cadre de l'accord de co-financement pluriannuel d'une thèse portant sur le sujet « Evaluation de l'Anxiété en situation de microgravité de courte durée : Sensibilité des indices physiologiques, psychologiques et cognitifs ».

Point n°2017-10-16-BD-30 :

Attribution d'une subvention à CENTRALESUPELEC pour l'organisation d'un événement à l'occasion de l'inauguration de la Chaire Photonique à Metz.

Le Bureau,
Les Commissions entendues,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU la délibération du Conseil de Communauté du 28 avril 2014 portant délégation du Conseil au Bureau,
VU le Budget Primitif 2017,
VU la délibération du Bureau du 28 novembre 2016 relative au soutien financier à CENTRALESUPELEC pour la création de la Chaire Photonique,
CONSIDERANT que l'Enseignement Supérieur et la Recherche constituent un vecteur fort du développement économique de Metz Métropole et du renforcement de sa compétitivité,
CONSIDERANT que par son partenariat avec les établissements d'enseignement supérieur sur son territoire, Metz Métropole entend contribuer à l'attractivité et au développement de son territoire,
CONSIDERANT que le projet d'événement inaugural constitue une opportunité exceptionnelle de valorisation du territoire au travers des compétences en matière de recherche et d'innovation disponibles sur le campus technologique,
CONSIDERANT que ce projet s'inscrit comme une opération de culture scientifique et technique que Metz Métropole veut promouvoir sur son territoire et que le cadre des festivités de fins d'année y apportera un rayonnement exceptionnel et particulièrement opportun,
CONSIDERANT que cet événement préfigure la nouvelle stratégie de communication et d'activation du projet du territoire en matière d'enseignement supérieur, de recherche et d'innovation, en pleine cohérence avec l'initiative INVENT METZ CAMPUS,

DECIDE d'attribuer une subvention de 13 000 € en fonctionnement à la FONDATION SUPELEC dans le cadre du projet d'inauguration de la Chaire Photonique piloté par CENTRALESUPELEC au titre de l'exercice 2017,

DECIDE que la subvention de 13 000 € attribuée à la FONDATION SUPELEC sera versée sur présentation des justificatifs suivants :

- bilan moral,
- bilan financier,
- articles de presse ou communications diverses.

Ces justificatifs devront être produits dans un délai de 6 mois après la date de la manifestation. Au terme de ce délai, et/ou en cas de non réalisation, la subvention sera annulée.

AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document se rapportant à la présente.

Point n°2017-10-16-BD-31 :

Signature d'un protocole d'accord transactionnel avec Madame Joana HENNI.

Le Bureau,
Les Commissions entendues,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU les articles 2044 et suivants du Code Civil,

VU la délibération du Conseil de Communauté en date du 28 avril 2014 portant délégation du Conseil au Bureau,
VU la convention de cession de droits d'exploitation, signée le 5 mars 2017 entre Madame Joana HENNI et Metz Métropole, portant sur deux décors créés pour les opéras *Le Téléphone / Amélia va au Bal*,
VU la demande indemnitaire présentée par Madame Joana HENNI en date du 4 août 2017,
VU la proposition indemnitaire de Metz Métropole du 23 août 2017,
VU l'accord du 31 août 2017 de Madame Joana HENNI,
CONSIDERANT que Madame Joana HENNI a subi un préjudice du fait du retard de paiement de cinq mois de sa rémunération de droits d'auteur,
CONSIDERANT la volonté de Metz Métropole de clore le différend existant avec Madame Joana HENNI portant sur l'ensemble des préjudices qu'elle aurait subi du fait de la signature et de l'exécution de la convention de cession de droits d'exploitation pour la création des deux opéras *Le Téléphone / Amélia va au Bal*,

DECIDE d'approuver le protocole d'accord transactionnel, joint en annexe, et de verser à Madame Joana HENNI une indemnité à hauteur de 500 € en réparation du préjudice subi suite au retard de paiement de sa rémunération de droits d'auteur, en contrepartie de quoi elle renonce à tout recours contentieux à l'encontre de Metz Métropole,
AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer le protocole d'accord transactionnel.

Point n°2017-10-16-BD-32 :

Indemnité pour travail dominical, Musée de La Cour d'Or - Metz Métropole : signature des protocoles d'accord transactionnel.

Le Bureau,
Les Commissions entendues,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU les articles 2044 et suivants du Code Civil,
VU la loi n°68-1250 du 31 décembre 1968 relative à la prescription des créances sur l'Etat, les départements, les communes et les établissements publics,
VU la délibération du Conseil de Communauté en date du 28 avril 2014 portant délégation du Conseil au Bureau,
VU la délibération du Conseil de Communauté du 26 avril 2004 portant mise en œuvre d'un nouveau régime indemnitaire,
VU le jugement du Tribunal Administratif de Strasbourg du 30 août 2011, par lequel a été annulée la décision du Président de Metz Métropole, en date du 26 mars 2009, refusant à douze agents soutenus par leur Syndicat, exerçant les fonctions de gardien au Musée de La Cour d'Or – Metz Métropole, le versement de l'indemnité pour travail dominical,
VU le jugement du 28 janvier 2016, par lequel le Tribunal a condamné Metz Métropole à verser aux requérants l'indemnité pour travail dominical pour la période du 1^{er} janvier 2006 au 31 décembre 2010, ou à compter de leur date d'entrée en fonction,
VU les demandes gracieuses présentées par des gardiens du Musée de La Cour d'Or – Metz Métropole portant sur le versement de l'indemnité pour travail dominical à compter de l'année 2004,
VU l'accord des agents sur le projet de protocole d'accord transactionnel,
CONSIDERANT que pour des raisons d'équité, l'indemnité pour travail dominical est calculée en prenant en compte pour chaque gardien les deux années les plus favorables entre 2006 et 2010,
CONSIDERANT la volonté de Metz Métropole de clore le différend existant portant sur le versement de l'indemnité pour travail dominical,

APPROUVE le protocole d'accord transactionnel type joint en annexe,
DECIDE de verser aux gardiens du Musée de La Cour d'Or – Metz Métropole ayant présenté une demande gracieuse une indemnité dont le montant est précisé en annexe,
AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer les protocoles d'accord transactionnel.

Point n°2017-10-16-BD-33 :

Avenant n°1 à la convention de partenariat entre la Communauté d'Agglomération de Metz Métropole et l'Agence d'Urbanisme d'Agglomérations de Moselle (AGURAM) pour l'année 2017.

Le Bureau,
Les Commissions entendues,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU la délibération du Conseil de Communauté en date du 28 avril 2014 portant délégation du Conseil au Bureau,
VU la loi n° 2017-257 du 28 février 2017 relative au statut de Paris et à l'aménagement métropolitain,
VU la délibération du Conseil de Communauté en date du 3 avril 2017 relative à la convention de partenariat entre Metz Métropole et l'Agence d'Urbanisme d'Agglomérations de Moselle (AGURAM) pour l'année 2017,
VU la délibération du Conseil de Communauté en date du 3 avril 2017 relative à la transformation de la Communauté d'Agglomération en Métropole et saisine des Conseils Municipaux,
CONSIDERANT la perspective d'élaboration d'un Projet Métropolitain ambitieux et fédérateur sur le territoire,
CONSIDERANT que le programme partenarial 2017 ne comprend pas le surcroît d'investissement demandé à l'Agence d'urbanisme sur la démarche d'élaboration du Projet Métropolitain,
CONSIDERANT que l'investissement financier supplémentaire de l'AGURAM pour élaborer ce document est estimé pour 2017 à 15 000 €,

APPROUVE la signature d'un avenant à la convention de partenariat entre Metz Métropole et l'Agence d'Urbanisme d'Agglomérations de Moselle (AGURAM) pour l'année 2017,
AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer l'avenant n°1 annexé à la présente, ainsi que toutes les pièces s'y rapportant.

LOCATIONS PRATIQUES PAR L'OPERA-THEATRE DE METZ METROPOLE	TARIFS 2018		p.m. : TARIFS 2017	
	HT	TTC	HT	TTC
I) GRANDE SALLE (750 places)				
A- Mise à disposition de la salle en ordre de marche avec prestation minimale de personnels (au maximum 6 techniciens plateau ou costumes, 12 agents d'accueil, 2 agents de sécurité incendie)				
Tarifs forfaitaires par jour de mise à disposition (8h à 23h)				
a) associations, organismes sans but lucratif ou à but humanitaire ou social, établissements scolaires situés sur le territoire de Metz Métropole, Commune de Metz Métropole, membre du Club-Partenaires				
spectacle avec entrées payantes	2 000,00 €	2 400,00 €	1 875,00 €	2 250,00 €
spectacle avec entrées gratuites	1 000,00 €	1 200,00 €	937,50 €	1 125,00 €
autres utilisations (assemblées générales, colloques...)	1 500,00 €	1 800,00 €	/	/
b) autres utilisateurs y compris écoles de danse				
spectacle avec entrées payantes	4 250,00 €	5 100,00 €	4 250,00 €	5 100,00 €
spectacle avec entrées gratuites	2 125,00 €	2 550,00 €	2 125,00 €	2 550,00 €
autres utilisations (assemblées générales, colloques...)	2 500,00 €	3 000,00 €	/	/
B- Personnel technique supplémentaire nécessaire au bon déroulement du spectacle en vertu de la fiche technique, par agent et par service de soirée ou week end ou férié				
	100,00 €	120,00 €	100,00 €	120,00 €
II) AUTRES SALLES				
A - Mise à disposition du Foyer Ambroise-Thomas :				
a) pour l'organisation d'une réception à l'occasion d'un spectacle	450,00 €	540,00 €	400,00 €	480,00 €
b) pour l'organisation d'expositions, forfait minimum au-delà de 3 jours par jour supplémentaire	300,00 €	360,00 €	300,00 €	360,00 €
c) pour l'organisation de réceptions hors spectacles, colloques, conférences, réunions, formations...	100,00 €	120,00 €	100,00 €	120,00 €
. par demi-journée (de 8h à 13h ou de 13h à 18h)	500,00 €	600,00 €	500,00 €	600,00 €
. en journée (entre 8h et 18h)	1 000,00 €	1 200,00 €	1 000,00 €	1 200,00 €
. en soirée (entre 18h et 23h)	750,00 €	900,00 €	750,00 €	900,00 €
B - Mise à disposition du studio de répétition Georges-Masson (sans prestations techniques ni de personnel d'accueil) :				
. par demi-journée (de 8h à 13h ou de 14h à 19h)	125,00 €	150,00 €	/	/
. en journée (de 8h à 19h)	250,00 €	300,00 €	250,00 €	300,00 €
. en soirée (entre 18h et 23h)	400,00 €	480,00 €	400,00 €	480,00 €
En cas de présence de personnel d'accueil, ces tarifs sont majorés de 50%				
C-Mise à disposition du péristyle intérieur, hall billetterie (sans prestations techniques, ni personnel d'accueil) :				
- en 1/2, journée, entre 8h et 13h ou 13h et 18h	100,00 €	120,00 €	100,00 €	120,00 €
- en journée, de 8h à 18h maximum	150,00 €	180,00 €	150,00 €	180,00 €
- en soirée, de 18h à 23h ; tout dépassement au-delà de 23h, sans pouvoir excéder 2h du matin, sera majoré de 50%	180,00 €	216,00 €	150,00 €	180,00 €
En cas de présence de personnel d'accueil et/ou technique, ces tarifs sont majorés de 50%				
D-Mise à disposition du hall cheminée (sans prestations techniques, avec personnel d'accueil impérativement) :				
- en 1/2, journée, entre 8h et 13h ou 13h et 18h	100,00 €	120,00 €	/	/
- en journée, de 8h à 18h maximum	150,00 €	180,00 €	/	/
- en soirée, de 18h à 23h ; tout dépassement au-delà de 23h, sans pouvoir excéder 2h du matin, sera majoré de 50%	180,00 €	216,00 €	/	/
En cas de présence de personnel technique, ces tarifs sont majorés de 50%				
III) MISE A DISPOSITION DE MATERIEL TECHNIQUE				
B - Mise à disposition de matériel technique, par jour,				
. Sonorisation (de conférence)	250,00 €	300,00 €	250,00 €	300,00 €
. Videoprojecteur 20 000 lumens	2 500,00 €	3 000,00 €	/	/
. Videoprojecteur 5 000 lumens	500,00 €	600,00 €	500,00 €	600,00 €
. Videoprojecteur 2 000 lumens	200,00 €	240,00 €	200,00 €	240,00 €
IV) LOCATION DE PRODUCTIONS				
<u>A - pour des représentations :</u>				
application des tarifs de la Réunion des Opéras de France				
(pour mémoire : production complète, par représentation				
	5 500,00 €	6 600,00 €	5 500,00 €	6 600,00 €
production incomplète, par représentation				
	4 000,00 €	4 800,00 €	4 000,00 €	4 800,00 €
décors ou costumes seuls, par représentation)				
	3 000,00 €	3 600,00 €	3 000,00 €	3 600,00 €
<u>B- pour d'autres utilisations (soirées, expositions...)</u>				
a) ensemble des décors ou costumes d'une production	3 000,00 €	3 600,00 €	3 000,00 €	3 600,00 €
b) par élément de décors ou costumes	350,00 €	420,00 €	350,00 €	420,00 €
réduction de 40 % en cas d'immobilisation < 5 jours				
V) UTILISATION DU LOGICIEL DE VENTE DES BILLETS DANS LE CAS DES LOCATIONS DE L'OPERA-THEATRE				
Prix de la prestation par billet émis	1,00 €	1,20 €	1,00 €	1,20 €

**ANNEXE A LA DELIBERATION
DU BUREAU DU 16 octobre 2017
Point 5**

**SYNTHESE
DU RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE
DU SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT
EXERCICE 2016**

1 – ORGANISATION DU SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT EN 2016

Metz Métropole a confié à HAGANIS, régie dotée de la personnalité morale et de l'autonomie financière, la collecte et l'épuration des eaux usées et résiduaires (unitaires), prestations qui sont financées par la redevance d'assainissement prélevée à raison de 1,24 € HT par m³ d'eau potable consommé (identique à 2015).

Les services de Metz Métropole assurent la programmation et la maîtrise d'ouvrage des opérations d'investissement (études et travaux) concernant les réseaux d'eaux pluviales, à l'exception des travaux réalisés sur les collecteurs unitaires.

L'entretien et la maintenance des réseaux et ouvrages pluviaux sont confiés à HAGANIS qui dispose des personnels et outils techniques nécessaires pour accomplir cette mission, moyennant le versement d'une participation annuelle qui s'élevait en 2016 à 2 365 303 € TTC (identique à 2015).

2 – LA COLLECTE ET L'EPURATION DES EAUX USEES

- La collecte est assurée par les canalisations dites "d'eaux usées" ainsi que les canalisations "unitaires". Le système unitaire permet un traitement des eaux usées et des eaux pluviales par temps sec et pour la plupart des événements pluvieux. Il est particulièrement adapté en milieu urbain où les eaux pluviales peuvent être fortement polluées.
- La capacité nominale de 440 000 équivalents habitants permet la prise en compte des eaux domestiques de 230 000 habitants, plus les eaux produites par les entreprises et les services, ainsi qu'une part importante des effluents unitaires en temps de pluie.
- L'épuration se fait en grande partie dans la station d'épuration principale (STEP) située à La Maxe qui permet d'obtenir des performances d'épuration excellentes, au-delà des minimums exigés par les règlements sur tous les paramètres (cf. p9 du RPQS), et aussi bien en termes de rendement des traitements, que de concentrations résiduelles.

De ce fait, ces résultats varient peu d'une année sur l'autre, mais demeurent excellents.

- Il existe 4 autres petites stations (La Maxe, Pournoy la Chétive, Fey, Pouilly) ainsi que quatre lagunes (Marieulles, Vernéville, Mécleuves, Chesny) gérées par HAGANIS depuis 2014 dont le volume global traité est relativement faible et dont les performances sont moindres mais d'un niveau tout à fait correct pour de petites unités par rapport aux normes européennes. Enfin, 3 communes (Coin Sur Seille, Vany et Chieulles) sont raccordées à des stations extérieures à Metz Métropole pour des raisons hydrographiques.

- L'épuration est productrice de boues humides, soit 24 863 tonnes en 2016 pour l'ensemble des stations, ce qui correspond à environ 8 155 tonnes de matière sèche.

Le retour au sol est la destination la plus naturelle et la plus durable de ces boues qui doivent donc subir divers traitements dont le principal est la déshydratation.

Pour la 10^{ème} année consécutive HAGANIS n'a pas eu recours à l'enfouissement pour éliminer les boues d'épuration.

- La redevance d'assainissement s'est établie à 1,24 € HT / m³ d'eau consommée en 2016.
- Outre les opérations cofinancées par Metz Métropole (ci-dessous), HAGANIS a réalisé en 2016 les principales opérations suivantes :
 - METZ Grigy : Création d'un collecteur d'eaux usées Avenue de Strasbourg,
 - POURNOY LA CHETIVE : pose d'un collecteur d'eaux usées,
 - CUVRY : pose d'un collecteur eaux usées Chemin du Petit Bois,
 - MARLY : réparation d'une canalisation Rue des Camélias,
 - MONTIGNY LES METZ : ajout d'une vanne au Bassin du Square Dornès,
 - JURY : réhabilitation du réseau d'eaux usées Route d'Ars Laquenexy,
 - POUILLY : étude et réparation de réseaux sur diverses rues.

3 – LES EAUX PLUVIALES

Nous pouvons constater l'accroissement de problèmes structurels au fil des investigations programmées avec les travaux de voirie des communes qui nécessitent une augmentation de la part des budgets affectée aux rénovations des réseaux d'eaux pluviales.

La réalisation des investissements dont les programmes ont été décidés par l'assemblée délibérante a porté sur des travaux pour un montant s'élevant à 1 616 800 € TTC, des études pour 105 000 € TTC, et la convention financière avec HAGANIS pour 177 000 € TTC au titre de la participation "pluvial" pour les opérations visées ci-dessous.

Par ailleurs, une enveloppe de 45 000 € a été budgétée pour la finalisation des études sur le Ruisseau Saint Pierre.

Les principales opérations réalisées durant l'année 2016 sont les suivantes :

- CUVRY: réparation et réhabilitation de collecteurs Rue du Hameau du Rucher et Clos Saint Vincent de Paul
- LONGEVILLE LES METZ : reconstruction et réhabilitation du réseau Rue du Fort
- METZ : reconstruction des collecteurs Rues Amiral Varney et Hallez
- PELTRE : reconstruction du réseau Chemin de la Source.

Metz Métropole a participé financièrement et principalement avec sa régie HAGANIS à la réhabilitation de regards doubles à ARS SUR MOSELLE, à la réhabilitation du réseau unitaire de la Rue de Tivoli à METZ, à la suppression d'eaux claires parasites ainsi qu'à une étude diagnostic sur POUILLY.

4 – LES INDICATEURS REGLEMENTAIRES DE L'ASSAINISSEMENT

Depuis 2008, la collectivité organisatrice du service public doit publier les caractéristiques et les indicateurs de performance des services de l'eau et de l'assainissement, selon les modalités prévues par le décret n° 2007-675 du 2 mai 2007. Objectifs : améliorer l'accès à l'information, faciliter l'évaluation des services par les usagers et faire progresser la qualité des services publics.

Parmi les indicateurs réglementaires, cinq conditionnent l'attribution de prime par l'Agence de l'Eau. Il s'agit :

- D 202.0 Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels,
- P202.2B Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées
- P253.2 Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eaux usées
- P255.3 Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées
- P201.1 Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées.

Ces données concernent l'assainissement collectif et l'assainissement non collectif.

*Le dossier complet est consultable au Pôle Gestion des Assemblées
Communautaires - Bâtiment B - Harmony Park - 11 boulevard Solidarité - Metz*

**ANNEXE A LA DELIBERATION DU
BUREAU DU 16 OCTOBRE 2017**

Point 6

**SYNTHESE
DU RAPPORT ANNUEL DU DELEGATAIRE
EXERCICE 2016**

L'exercice 2016 constituait le 5^{ème} exercice de la Délégation de Service Public pour l'exploitation de services de transport public urbain et de transport de personnes à mobilité réduite de la Communauté d'Agglomération.

Entièrement restructuré en octobre 2013, le nouveau réseau de transports de Metz Métropole a connu sa troisième année entière de fonctionnement.

Le réseau LE MET' comprenait en 2016, 86 lignes et services se décomposant comme suit :

- 2 lignes BHNS METTIS,
- 5 lignes structurantes (lignes L),
- 7 lignes CITEIS (lignes C) dont une ligne de rocade,
- 12 lignes suburbaines PROXIS (lignes P),
- 9 navettes régulières (N),
- 4 lignes nocturnes en complément des lignes METTIS (FLEXO),
- 29 lignes à vocation principalement scolaire,
- 1 service TPMP (Transport des Personnes à Mobilité Réduite), ACCELIS,
- 13 lignes TIM intégrées tarifairement,
- 4 lignes TER intégrées tarifairement.

L'exercice 2016 a été impacté par plusieurs évènements marquants, notamment :

- la mise en place du titre « liberté permanent » avec notification de prélèvement totalement dématérialisée,
- l'intégration tarifaire de la nouvelle gare de Metz-Nord le 10 novembre 2016,
- la réception et la mise en service de 9 nouveaux bus standards et de 5 minibus,
- la promotion de la boutique en ligne et le lancement d'une nouvelle version de l'application mobile,
- la mise en œuvre des clauses contractuelles liées à l'avenant 6 et notamment l'application de l'effet-cliquet,
- le reversement du Crédit d'Impôt pour la Compétitivité et l'Emploi (CICE), le lancement de l'appel d'offres pour la gestion du Centre de Relations Clients...

A/ Analyse de l'évolution du réseau de transport urbain :

Les deux paramètres importants permettant de juger de l'évolution du réseau de transport urbain sont l'offre de transport (production kilométrique) et l'usage (fréquentation).

1. Offre de transport

En 2016, la production kilométrique (hors services spéciaux) atteint 9 480 231 km (+0,10 % par rapport à 2015) dont 2 537 178 km sous-traités. Le service TPMP a progressé de +6,16% par rapport à 2015 pour atteindre 352 109 km. La production relative aux transports sur réservation (TAD PROXIS) s'élève à 220 460 km (-28,28% par rapport à 2015). Les services spéciaux représentent 7 145 km en 2016 (-3,32% par rapport à 2015).

La production de l'année 2016 a notamment été impactée par les résultats des modifications d'offre suivantes :

- Premiers impacts en année pleine :
 - modifications d'offre de janvier et février 2015 (OS n°38 pris en compte dans l'avenant 4)
 - modifications d'offre de juillet et août 2015 (OS n°39 et 41 pris en compte dans l'avenant 5)

- Impacts partiels sur 2016 :
 - modifications d'offre de juillet, août et septembre 2016 (OS n°52 pris en compte dans l'avenant 7).

La rationalisation des services « TAD Proxis », mise en œuvre en juillet 2015, a fait reculer la production relative aux transports sur réservation 2016 de 86 929 km, soit - 28,28% par rapport à 2015.

Quelques renforts d'offre ont été mis en place à la demande de l'Autorité Organisatrice pour certains évènements : Foire de mai, match de l'équipe de France dans le cadre des préparations à l'Euro 2016, fête de la musique, festival des « Ondes messines », feux d'artifice du 14 juillet et de la fête de la Mirabelle, Foire Internationale de Metz, marchés de Noël les 3 premiers dimanches de décembre.

L'année 2016 n'a enregistré aucune perturbation significative liée à des phénomènes climatiques. L'impact kilométrique découlant des journées de grève nationales (31 mars, 28 avril et 14 juin) s'est élevé à -14 563 km.

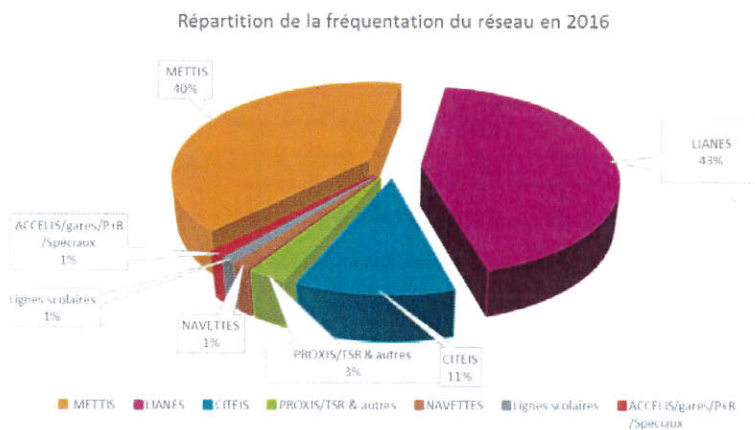
2. Fréquentation

En 2016, l'objectif de conquête de nouveaux clients, notamment sur la cible « 27-64 ans » s'est poursuivi. La fréquentation du réseau continue à progresser très significativement et atteint **19 939 930 voyages** (hors services spéciaux). Ils se répartissent comme suit :

- 8 038 373 voyages sur le BHNS METTIS (+10,05 % par rapport à 2015),
- 11 872 119 voyages sur le reste du réseau LE MET' (+6,28% sur les LIANES, +5,18% sur les CITEIS, -7,30% sur les PROXIS par rapport à 2015),
- 29 438 voyages sur le service TPMP (+10,89 % par rapport à 2015),

La progression des validations par rapport à 2015 (hors services spéciaux) est de **+ 1 271 047 voyages soit + 6,81%**.

Sur l'année 2016, la fréquentation se répartit selon les lignes de la façon suivante :



3. Utilisation des titres de transport

Sur l'année 2016, l'usage des titres se répartit ainsi :

- Titres à voyages 30,6%
- Abonnements 69,4 %.

Cela confirme la tendance déjà constatée sur les exercices précédents qui montre un glissement des parts de marché des titres à voyages vers les abonnements en terme de validations.

4. Rémunération du délégataire

La rémunération forfaitaire d'exploitation R1 se monte en 2016 à 43 023 797 € HT.

Elle est inférieure à celle versée en 2015 par Metz Métropole du fait notamment des adaptations de l'offre, du reversement du CICE à la Collectivité et d'un coefficient d'indexation K2016 faiblement revalorisé par rapport à 2015 (de +0,19%).

A cette rémunération R1, il convient de retrancher 3 928 € HT pour le solde du bonus/malus qualité 2015 et d'ajouter d'une part, 30 000 € HT pour le coût des fluides des stations Mettis et d'autre part, 513 936 € HT pour le bonus/malus qualité 2016.

La rémunération totale du délégataire pour l'année 2016 est ainsi de 43 563 805 € HT.

5. Le parc

Le parc de véhicules de la SAEML TAMM est composé au 31/12/2016 :

Parc TAMM au 31/12/2016		Quantité	Age Moyen	Quantité Catégorie	Age Moyen Catégorie
BHNS	Van HOOL	27	3,6	27	3,6
Articulé	Mercedes Citaro L	12	5,6	40	11,1
	Renault VI Agora L	23	14,7		
	Volvo	5	8,0		
Standard	Mercedes Citaro S	24	4,5	65	9,6
	Agora Line/Citelis Line	24	11,3		
	Renault VI Agora S	13	15,9		
	Renault Citaro ² Solo	4	9,0		
Midi	Heuliez GX 117	4	3,7	6	5,5
	Mercedes Citaro K	2	9,0		
Mini	Master Minibus	2	6,0	21	4,1
	Dietrich Noventis	4	10,5		
	Dietrich City 23	5	0,1		
	VL TPMR	1	1,3		
	Mini TPMR	9	3,3		
Mis à disposition	Heuliez GX 117	4	12,8	36	12,1
	Dietrich Noventis	5	12,1		
	Citaro Solo	17	11,3		
	Agora S	2	13,4		
	Agora L	7	12,9		
	Citaro L	1	15,5		
Parc Total au 31 décembre 2016				195	8,8

Pour assurer les services de transport sur l'agglomération, la SAEML TAMM affrète une partie des services à des transporteurs locaux.

La composition du parc suivant la norme européenne de classification des moteurs est la suivante :

PARC AU 31/12/2016						
	Norme Euro 2	Norme Euro 3	Norme Euro 4	Norme Euro 5	Norme Euro 6	TOTAL
Nombre véhicules	22	53	44	58	18	195
Articulés	11	21	5	11		48
Standards	11	23	30	8	12	84
Minibus		5	6		5	16
Midibus		4	2	4		10
TPMR			1	8	1	10
BNHS hybride				27		27

En conformité avec le contrat de DSP et ses avenants, au cours de l'exercice 2016, la SAEML TAMM a intégré 9 nouveaux véhicules standards et 5 minibus.

Depuis le début de la convention, le parc a ainsi intégré :

- 27 BHNS en 2013,
- 8 autobus articulés en 2013,
- 5 autobus standards en 2013,
- 4 midibus en 2013,
- 2 véhicules TPMR en 2013,
- 6 véhicules TPMR en 2014,
- 3 autobus standards en 2015,
- 9 autobus standards en 2016,
- 5 minibus en 2016.

En fin d'année 2016, les véhicules de 1997 ne circulent plus sur le réseau LE MET' et sont tous en cours de réforme. Ces véhicules de norme moteur Euro 2 sont remplacés par des véhicules de norme moteur Euro 6 nettement moins polluants. L'ensemble du parc circulant sur le réseau est à la nouvelle livrée LE MET' et il est à noter que 100% des véhicules sont désormais accessibles aux personnes à mobilité réduite ; tous étant équipés de rampes UFR.

Par ailleurs, les véhicules acquis en 2016 sont tous intégralement climatisés.

B/ Appréciation sur les conditions d'exécution du service public :

1. La qualité de service

Historiquement l'entreprise attache une importance particulière à la qualité du service rendu à la population. Par ailleurs, la DSP dispose de tout un arsenal permettant de mesurer et de récompenser ou sanctionner (bonus/malus) l'atteinte des objectifs de qualité de services fixés. Les mesures sont réalisées par des clients mystères, des mesures contradictoires entre Metz Métropole et la SAEML TAMM, ou des mesures issues d'outils.

L'année 2016 est notamment marquée par :

- l'activation de l'univers P+R,
- la suspension de l'application des bonus et des malus qualité relatifs à la fiabilité des Bus et des BNHS du fait de difficultés d'accès à l'information via le SAEIV (Système d'Aide à l'Exploitation et à l'Information des Voyageurs),
- la suspension de l'application des bonus et des malus qualité pour le service ACCELIS compte-tenu des difficultés dans la mise en place d'un système de contrôle de type « client mystère » sur le service.

Les critères de bonus/malus liés aux autres périmètres ont pu être activés.

Les critères les plus pénalisants dans la démarche qualité sont principalement liés à la **propreté** (propreté intérieure et propreté extérieure). La **propreté intérieure** est globalement en progression sur l'exercice 2016 à la fois pour les BHNS et pour les Bus. Quant à la **propreté extérieure**, elle pénalise nettement ce critère qualité, notamment pour l'univers BHNS.

Le critère **ponctualité** reste bien maîtrisé pour l'univers BHNS, même si le dernier trimestre est plus tendu en raison de l'intensité du trafic routier et de voyageurs sur cette période. Les résultats de ponctualité pour l'univers Bus sont tout-à-fait honorables, même s'ils génèrent chroniquement un malus. Il est à noter que les Bus sont plus sujets aux aléas du trafic routier que le Mettis qui circule sur une voie dédiée.

En ce qui concerne l'**univers TAD**, un accent doit être porté sur les ventes de titres à bord et sur la disponibilité des valideurs portatifs. Un plan d'actions est en cours avec le Centre de Relation Clients visant à réduire le taux d'attente des clients effectuant des réservations par téléphone.

Sur l'**univers P+R**, un effort particulier doit être apporté sur la propreté des parkings et des espaces verts.

Les résultats de l'**enquête fraude** entraînent un malus sur l'univers BHNS (taux de fraude de 10,15% constatés pour 6% attendus). Quant à l'enquête sur l'univers Bus, elle ne permet pas de dégager un bonus, malgré des résultats très honorables (3,43% constatés et 4% attendus).

Les résultats de l'**enquête de satisfaction** réalisée fin 2016 laissent apparaître des résultats en léger retrait par rapport à ceux obtenus en 2015 (60% en 2016 contre 63% en 2015). Mais les résultats obtenus ne génèrent ni bonus ni malus car seule l'obtention d'un indice de satisfaction supérieur ou égal à 64% sur le réseau urbain permet de générer un bonus qualité (avenant 5 du contrat de DSP).

Périmètre	Indice satisfaction 2015	Indice satisfaction 2016
PROXIS	59 %	58 %
RESEAU URBAIN	63 %	60 %
ACCELIS (TPMR)	77 %	71 %

2. L'assistance technique KEOLIS

L'assistance technique est composée d'une part, d'un socle de prestations (accès à l'information, parangonnage, séminaires et réunions métiers, institut KEOLIS, accès aux logiciels métiers et aux contrats cadres, mise à disposition de personnel...) et d'autre part, d'interventions à vue d'experts à la demande du réseau (analyse, conception, conseils, préconisations) dans les domaines de la gestion courante de la SAEML TAMM. Par ailleurs, une assistance spécifique a été réalisée pour le lancement du BHNS METTIS et du réseau LE MET' ainsi que dans le cadre des projets SAEIV et Billettique.

Quatre personnes mises à disposition apportent en continu leurs savoir-faire issus de leur expérience au sein du groupe KEOLIS (Directeur Général, Directeur technique, Chargé de mission marketing, Responsable de la gouvernance contractuelle, du Contrôle de Gestion et des Systèmes d'Information).

A compter de mai 2016, un Comité de Pilotage de l'assistance technique KEOLIS a été mis en place à la SAEML TAMM. Les participants à ce comité sont les suivants :

- Pour la SAEML TAMM : Dominique GROS, Franck DUVAL, Cathy AUBRY
- Pour KEOLIS : Laurence EYMIEU, Patrice WOLF

En fonction des sujets traités, des experts et collaborateurs peuvent être invités. Il est convenu que les Comités de Pilotage se tiendront en amont de chaque Conseil d'Administration.

3. La sous-traitance

La sous-traitance a impacté l'exercice 2016 à hauteur de 7 813 k€.

Sur l'année 2016, les courses en dur représentent 2 226 731 km.

Les courses sur réservation représentent 220 460 km.

Les courses FLEXO représentent 89 987 km.

4. La sécurité

Au cours de l'année 2016, les actions de médiation et prévention se sont poursuivies avec les représentants d'associations et les comités de gestion des quartiers. Des interventions ont été réalisées dans les collèges et les lycées suite aux signalements d'incivilités par les conducteurs.

Les cellules de veille ont continué de fonctionner, la SAEML TAMM a participé à toutes les réunions de quartier organisées par le chargé de mission du Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CLSPD) de la ville de Metz.

Les opérations de contrôles hebdomadaires avec la police nationale ont également été poursuivies tout au long de l'année 2016.

Quatre-vingt incidents sur le réseau ont été enregistrés en 2016, nombre stable par rapport à 2015, mais avec toutefois une augmentation de la gravité (se traduisant notamment par des jours d'arrêt de travail pour les agents). Ils sont souvent la conséquence d'un rappel à la validation ou d'un rappel au règlement d'exploitation.

5. L'enquête fraude

Les taux d'irrégularité et de fraude mesurés par enquête ont augmenté mais restent à un niveau bas par rapport aux standards actuels observés sur les autres réseaux :

- De 6,9 % à 8,0 % soit +1,1 % pour le taux d'irrégularité,
- De 5,8 % à 6,5 % soit + 0,7 % pour le taux de fraude.

Toutes les actions de lutte contre la fraude menées au cours de l'année 2015 ont été poursuivies :

- opérations « Bureaux Vides », permettant des opérations coup de poing avec des agents de la SAEML TAMM volontaires (cadres, agents administratifs...) pour participer à ces actions programmées mensuellement,
- augmentation des paiements immédiats par carte bancaire sur terminal de paiement améliorant ainsi le recouvrement des Procès-Verbaux (PV) par les vérificateurs,
- mise en place des recueils d'identité pour lutter contre les fausses déclarations et les adresses erronées,
- amélioration du plan de contrôle par la localisation des contrôles par ligne,
- modification des horaires de prise et fin de service des vérificateurs pour avoir une présence continue sur le réseau entre 4h45 et 1h00 du matin,
- intégration du contrôle en civil dans les roulements hebdomadaires des vérificateurs pour instaurer le doute et déstabiliser les fraudeurs.

6. Ponctualité

L'année 2016 est la première année pleine sur laquelle la ponctualité issue du SAEIV a pu être analysée.

La ponctualité est globalement très satisfaisante sur l'ensemble du réseau LE MET', avec une moyenne de 92,1% sur les lignes METTIS et de 85,4% sur les autres lignes suivies en SAEIV.

Les temps de parcours ont été adaptés en fonction des données restituées par le SAEIV, ce qui a permis de mieux gérer les avances/retards.

7. Maintenance

Au cours de l'exercice 2016, plusieurs actions spécifiques ont été mises en œuvre à la maintenance :

- sensibilisation des agents de maintenance aux visites préventives afin de diminuer le taux de pannes (- 7%) et augmenter la disponibilité des véhicules de réserve,
- contrôles aléatoires de véhicules de façon à vérifier que les opérations préventives sont bien effectuées,
- réorganisation de l'activité carrosserie pour améliorer l'aspect extérieur et intérieur des véhicules et être très réactif lors des signalements des conducteurs,
- amélioration de l'outil informatique de Gestion de la Maintenance Assistée par Ordinateur (GMAO) qui permet d'être plus réactif dans la prise en compte par les agents techniques de toutes les remarques relatives aux dysfonctionnements sur les véhicules.

Depuis Mars 2016 le matériel vidéo embarqué SEIPRA fonctionne correctement suite au remplacement par la société de l'ancien enregistreur par un nouveau système.

Au cours de l'année 2016, la fiabilité s'est améliorée sur les BHNS, véhicules pour lesquels le taux de panne a baissé de 10%.

Il est par ailleurs à noter qu'après trois ans de mise en service les premières opérations lourdes de maintenance préventive sur les distributeurs automatiques de titres ont démarré. Ces opérations sont réalisées en interne par le personnel de maintenance en station TAMM.

8. Effectifs 2016

Les effectifs de la SAEML TAMM comptent 506 Equivalent Temps Plein (ETP) en moyenne sur l'année 2016, dont 354 Conducteurs-Receveurs, soit 22 salariés de moins qu'en 2015.

Après avoir maintenu une situation de sureffectif en 2014 et 2015 pour stopper l'évolution de la dette de congés payés et réaliser tous les entretiens professionnels, les départs de 2016 n'ont pas été compensés par des recrutements afin de revenir à un effectif rationalisé.

L'entreprise a recruté néanmoins 4 personnes en Contrat à Durée Indéterminée (CDI) pour remplacer des départs à la retraite et renforcer les équipes à la Maintenance. Des contrats d'apprentissage sont également poursuivis à la Maintenance et un nouveau a été conclu à la Direction administrative et financière.

La SAEML TAMM poursuit sa politique d'insertion avec 8 Agents d'Accompagnement en Contrat d'Avenir ; 2 agents étant arrivés au terme de leur CDD de 3 ans ont été formés au titre professionnel Conducteur-Receveur.

La moyenne d'âge des salariés se situe autour de 43 ans, et l'ancienneté moyenne autour de 13 ans.

9. Social

2016 a été une année riche en négociations et travaux avec les instances représentatives du personnel :

- mise en conformité des accords Mutuelle et Intéressement, suite aux lois « Rebsamen » et « Macron »,
- mise en conformité de l'accord de Prévoyance suite aux négociations de la Branche,
- signature d'un PV de désaccord clôturant la négociation relative à la Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences (GPEC),
- dans le cadre des opérations de réduction de la dette de congés, renégociation de l'accord relatif au temps de travail (CET) pour introduire la notion de plafond et assouplir son utilisation,
- renouvellement de l'accord sécurité,
- signature d'un nouvel accord de génération,
- signature des négociations annuelles obligatoires 2017 sans mouvement de grève.

La SAEML TAMM n'a pas été épargnée par l'actualité sociale générale, avec 3 journées de grève sur appel national contre la loi EL KHOMRI, au final moyennement suivies.

Deux nouvelles cellules syndicales ont été créées : la Confédération Française de l'Encadrement – CGC (CFE-CGC) et la Confédération Nationale du Travail (CNT).

Les nouveautés en termes de Ressources Humaines sur l'année 2016 sont :

- La remise en concurrence du contrat d'assurance de frais de santé et le changement de prestataire;
- L'organisation de deux réunions d'information avec la CARSAT, à destination des agents de plus de 55 ans (environ 35 participants);
- La distribution de la troisième édition du bilan social individuel.

10. Plan de communication

Des actions commerciales ont été menées tout au long de l'année par la SAEML TAMM pour conquérir et fidéliser la clientèle.

Les autres actions de conquête menées en 2016 ont été les suivantes :

- campagnes portant sur la prime transport, la préparation de la rentrée scolaire et la promotion des P+R, affichées sur différents panneaux de 8m² placés à des endroits stratégiques de la ville (avenue Foch, Boulevard de Trèves,

Place Philippe de Vigneulles, Boulevard Saint Symphorien, Place du Pontiffroy), adhésivées sur un Mettis et sur le rideau de l'Espace Mobilité.

- accompagnement de séniors pour une découverte du réseau,
- création d'un dépliant pour la cible « Touristes » en français, anglais et allemand, ainsi qu'un dépliant à visée touristique sur la N83 (navette de Centre-Ville),
- mise en place de deux opérations à l'Université du Saulcy en Mars 2016 avec une réduction sur l'achat d'une carte et d'un abonnement mensuel pour les primo-abonnés, et en septembre lors d'une opération « Meet the Manager » / à la rencontre des clients LE MET',
- mise en place d'une offre sur Metz-Queuleu avec la promotion des P+R et la carte SimpliCités chargée de 2 trajets offerte,
- offre pour les stagiaires de 3ème du collège des Hauts de Blémont pour leur permettre d'aller en stage en dehors de leur quartier grâce au réseau LE MET',
- stands d'information dans des grandes surfaces (IKEA, Super U...) et entreprises.

En complément, les actions de fidélisation suivantes ont été mises en place :

- Diffusion d'un guide d'accessibilité permettant aux Personnes à Mobilité Réduite de prendre les transports en commun plus facilement,
- Lancement d'une nouvelle application mobile LE MET' sur Android et Apple,
- Mise en place d'un flyer de bienvenue pour les nouveaux clients « Carte SimpliCités », d'un e-mail de bienvenue et d'une Newsletter commerciale mensuelle auprès des porteurs de carte SimpliCités,
- Mise en place d'un jeu, à l'automne 2016, pour promouvoir le canal de distribution des « Dépositaires ».

C/ Suivi des Parkings-Relais :

La gestion des 3 Parkings-Relais est confiée à EFFIA stationnement depuis le 1^{er} octobre 2013 au travers d'un contrat conclu pour une durée de 3 ans et 3 mois, soit jusqu'au 31 décembre 2016.

Les trois Parkings-Relais offrent une capacité totale de 615 places et se répartissent comme suit :

- Le P+R Woippy situé au terminus de la ligne METTIS A, d'une capacité de 250 places
- Le P+R Foire Expo situé sur la ligne METTIS B, d'une capacité de 250 places
- Le P+R Rochambeau situé sur la ligne METTIS A, d'une capacité de 115 places.

1. Fréquentation des Parkings-Relais:

La fréquentation annuelle en 2016 est de 63 622 validations en sortie, soit une augmentation de 24,56% par rapport à 2015.

a. P+R Woippy

Fréquentation annuelle : 15 087 validations en sortie, soit une augmentation de 34,39% par rapport à 2015.

Le taux de progression de la fréquentation de ce Parking-Relais est le plus fort des 3 parkings sur 2016, même si la fréquentation en valeur absolue reste toujours peu importante par rapport à sa capacité d'accueil et demeure la plus modeste de ceux-ci.

On note une sérieuse augmentation de l'occupation depuis le mois d'octobre 2016, sans doute en raison du fait que le parking P+R Rochambeau est complet tôt dans la matinée et du fait de la mise en place d'un affichage de délestage incitant la clientèle à utiliser le P+R Woippy.

Les occupations maximales relevées sont de l'ordre de 30 % en semaine, 25% les samedis et 3% les dimanches.

Il est à noter une hausse de l'occupation en décembre, notamment en raison des défilés de Saint-Nicolas et des Marchés de Noël.

b. P+R Foire Expo

La fréquentation annuelle en 2016 du P+R Foire Expo est de 19 005 validations en sortie, soit une augmentation de 14,40% par rapport à 2015.

Le parc P+R Foire Expo ne connaît toujours pas une occupation très importante, même si celle-ci est en augmentation, avec une occupation de 54% en semaine, 24% les samedis et 13% les dimanches.

Le parc P+R Foire Expo a vu son occupation augmenter sérieusement cette année, en particulier sur les 4 derniers mois. Il est à noter une particularité sur ce parc : lors des manifestations à la Foire Exposition de Metz située en face du P+R, de nombreux automobilistes se trompent de parking et stationnent sur le P+R plutôt que sur le parking de la Foire Exposition, ce qui provoque des pics d'occupation assez importants. C'est ainsi que l'occupation du parking a été de 80 à 100% lors de la Foire Internationale de Metz entre le 1^{er} et le 10 octobre 2016.

En décembre, une partie de la clientèle du Parking-Relais a utilisé le METTIS B pour se rendre au marché de Noël du centre-ville, ainsi qu'au défilé de Saint-Nicolas. Il reste toutefois une part importante de places de stationnement libres, ce, hors période événementielle ou foire exposition.

c. P+R Rochambeau

La fréquentation annuelle 2016 de ce parc est de 29 530 validations en sortie, soit une augmentation de 27,07% par rapport à 2015.

Le parc P+R Rochambeau est de loin le parc le plus utilisé du réseau LE MET', notamment en raison de sa proximité avec le centre-ville de Metz et ce, malgré son plus petit dimensionnement (125 places au lieu de 250 sur les 2 autres Parkings-Relais).

Son occupation n'a cessé de progresser au cours de l'année 2016 et on note même un important problème récurrent de sur-occupation en semaine (entre 09h et 15h). C'est pourquoi, les occupations maximales relevées entre 07h00 et 19h00 ont été de plus de 100% en semaine (parking sur-occupé), 43% les samedis et 23% les dimanches.

D/ Développement durable et responsabilité sociétale :

Par sa nature même, le transport public de voyageurs est au cœur du développement durable.

Dans la continuité de ses missions de service public, la SAEML TAMM entend concilier efficacité économique, équilibre social et protection de l'environnement pour maintenir ses performances sur le long terme.

Cette démarche de développement durable repose sur les engagements suivants :

- contribuer à l'attractivité du territoire messin en accompagnant le développement du réseau LE MET',
- favoriser le report modal et pratiquer une politique de mobilité globale incluant les modes doux (vélo, autopartage, covoiturage...),
- réduire l'empreinte environnementale du réseau par un plan d'actions concret qui réduira les émissions en valeur absolue et par déplacement,
- s'engager sur une approche partagée du développement durable avec Metz Métropole, en répondant à tous les besoins et toutes les formes de mobilité,
- partager l'engagement quotidien avec toutes les parties intéressées travaillant pour le réseau LE MET',
- être un partenaire pour Metz Métropole et un acteur responsable sur le territoire messin auprès de tous les publics, notamment les publics fragiles et en difficulté.

Cet état des lieux fait un tour d'horizon des actions engagées ou programmées par la SAEML TAMM. Elle traduit la stratégie de la SAEML TAMM pour répondre à ses obligations en matière de développement durable.

E/ Chiffres clés du réseau de transport de Metz Métropole :

Il ressort que les principales caractéristiques de l'activité de notre délégataire, pour 2016, sont les suivantes :

Délégataire	SAEML TAMM
Caractéristiques du réseau	Réseau de Metz Métropole
Kilomètres TAMM	6 590 944 km
Kilomètres sous-traités	2 537 178 km
Kilomètres TPMP	352 109 km
Kilomètres spéciaux	7 145 km
Kilomètres totaux parcourus	9 487 376 km
Voyages TAMM	17 737 512
Voyages affrétés	2 041 496
Voyages TPMP	29 438
Voyages spéciaux	58 380
Validations gares / P+R / P+V	131 484
Déplacements totaux effectués	19 998 310
Taux de correspondance	29,46%
Voyage/habitant/an	90

Le dossier complet est consultable au Pôle Gestion des Assemblées Communautaires - Bâtiment B - Harmony Park - 11 boulevard Solidarité - Metz

ANNEXE À LA DÉLIBÉRATION DU BUREAU DU 16 OCTOBRE 2017 - Point 7

SYNTHÈSE ET ANALYSE DU RAPPORT ANNUEL 2016 SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC DE PRÉVENTION ET DE GESTION DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS

Le rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'élimination des déchets ménagers et assimilés 2016 est construit sur la même base que le rapport annuel 2015.

Il se décompose en différentes parties :

- la description du schéma et des activités de collecte et de traitement des déchets,
- les projets 2016 et les principaux indicateurs techniques,
- les indicateurs financiers.

Est annexé à ce rapport de Metz Métropole, autorité organisatrice de la compétence "déchets", le rapport d'activité d'HAGANIS.

Description du schéma et des activités de collecte et de traitement des déchets

L'année 2016 a été marquée par l'harmonisation des systèmes de financement du service public de collecte et de traitement des déchets ménagers entre les 2 périmètres des 2 anciens EPCI : l'ex Communauté de Communes du Val Saint-Pierre (RI : Redevance Incitative) et l'ex Metz Métropole (TEOM : Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères). L'ensemble des 44 communes de l'agglomération est soumis à la TEOM au 1^{er} janvier 2016, avec des prestations de service de collecte privées sur le territoire de l'ex Val Saint-Pierre, et reprises en régie.

Principaux indicateurs techniques

On constate qu'entre 2015 et 2016, les tonnages :

- d'ordures ménagères résiduelles ont continué à diminuer (- 2,5%) ;
- d'emballages ménagers (hors verre) ont augmenté (+ 8,5%) ;
- de verre ont faiblement augmenté (+ 1,1%) ;
- de journaux revues magazines collectés en apport volontaire poursuivent leur baisse (- 10,6%) ;
- apportés en déchèteries ont légèrement augmenté (+ 2,5%).

L'ensemble des variations de tonnages fait apparaître une diminution des tonnages globaux de 0,8% sur l'ensemble des déchets ménagers assimilés (DMA) collectés par Metz Métropole.

La loi de Transition Énergétique pour la Croissance Verte (LTECV) fixe un nouvel objectif de réduction de 10 % des DMA hors déchets dangereux et inertes entre 2010 et 2020.

À mi-parcours, l'évolution est de - 4,4 % (chiffre différent du précédent car ne prend pas en compte les déchets dangereux et les inertes).

La prévention :

L'année 2016 a été une année charnière pour la prévention des déchets : le Programme Local de Prévention des Déchets (PLP) signé avec l'ADEME et débuté en 2010 a pris fin en 2015. Les actions se sont poursuivies et ont dûes être approfondies et complétées par des projets sur des thématiques complémentaires pour constituer le programme d'économie circulaire de l'Agglomération. Le décret du 10 juin 2015 rend aussi obligatoire l'établissement d'un Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA). En décembre 2015, Metz Métropole signait avec l'ADEME un Contrat d'Objectif Déchets Économie circulaire (CODEC). Par ce contrat 2016-2018, Metz Métropole s'est notamment engagée à réduire de 4 % les quantités de déchets produites, conformément à l'ambition de la LTECV (-10 % en 2020 par rapport à 2010).

Deux démarches parallèles sont donc initiées en 2016 : l'élaboration du PLPDMA et du programme d'économie circulaire.

Le compostage :

- 789 composteurs individuels mis à disposition, portant à 8 683 le nombre de composteurs mis à disposition depuis 2003, soit 7 620 foyers équipés ;
- 24 nouveaux sites de compostages collectifs en pied d'immeubles, soit 61 immeubles, regroupant 1 561 foyers ;
- 11 nouveaux sites autonomes ont été équipés. 22 sites fonctionnent en 2016.

La lutte contre le gaspillage alimentaire :

- 6 nouveaux établissements se sont lancés dans une démarche de diagnostic avec le soutien de Metz Métropole ;
- 6 animations grand public ont été organisées.

Le prolongement de la durée d'usage :

- 36 permanences organisées en alternance au sein de 4 déchèteries avec Emmaüs entre avril et décembre 2016 : 1 384 donateurs ont apporté 37,4 tonnes d'objets ;
- 3 évènements grand public organisés sur le don et l'échange : au total, 304 personnes ont participé pour plus de 3 tonnes d'objets échangés ;
- ÉcoTLC a référencé 100 bornes Textile-Linge-Chaussures réparties en 68 points de collecte installés sur 30 des 44 communes de Metz Métropole, soit 1 borne pour 3 282 habitants. 59 bornes gérées par la convention avec Tri d 'Union ont permis de détourner 199,5 tonnes de textiles.

Sensibilisation aux consignes de tri : au total, ce sont plus de 32 000 foyers et entreprises répartis dans 18 communes qui ont été sensibilisés aux consignes de tri et aux règles de collecte, par le biais de diverses animations et actions.

La conteneurisation :

En 2015, le schéma de conteneurisation du territoire dans sa totalité a été défini et la procédure de conteneurisation d'un secteur a été corrigée à partir de l'expérience acquise. L'objectif fixé est une finalisation du projet en décembre 2017. Une action en lien avec les recommandations de la R-437 a notamment complété cette procédure avec une étude des impasses et voies de circulation obligeant des manœuvres, marches arrières, etc. Un reporting exhaustif est réalisé afin de trouver des solutions de pré-collecte et de collecte, permettant de respecter la R-437 et de limiter les difficultés et les risques pour les agents de collecte.

L'étude du secteur Outre-Seille, complexe de par la densité de population, la typologie d'habitat et le caractère historique de son aménagement, s'est finalisée avec la mise en œuvre de sa conteneurisation en janvier 2016, par des choix de collecte en apport volontaire (PAV et PR).

Déploiement 2016 :

- Janvier :
 - o Peltre, Mécleuves, Jury, Chesny : 4 343 habitants ;
 - o Quartier Outre-Seille : 3 585 habitants ;
- Avril : Augny, Marly, Moulins-lès-Metz 16 321 habitants ;
- Juin : Quartiers Sablon/Nouvelle Ville 20 947 habitants ;
- Juillet : Quartiers Devant-les-ponts, Metz Nord 16 330 habitants.

Sur ces secteurs, 30 931 foyers ont été conteneurisés, soit 30% du territoire.

À fin 2016, 70% du territoire a été conteneurisé.

Principaux indicateurs financiers

Le coût aidé, c'est-à-dire le coût résiduel à la charge de Metz Métropole, déduction faite des recettes hors TEOM (vente matériaux, aides, subventions), correspond à un coût de 110,89 € HT par habitant et 216,10 € HT par tonne de déchets collectés et traités.

Le coût aidé TTC par habitant augmente de 3,39 % par rapport à l'exercice 2015. Les tonnages augmentent de 1,28 %.

Le dossier complet est consultable au Pôle Gestion des Assemblées Communautaires - Bâtiment B - Harmony Park - 11 boulevard Solidarité - Metz

DSC 2017 : répartition financière par critères et par communes

DSC 2017 en €	Population INSEE	Ecart sur Potentiel financier/hab.	Logements sociaux	Voirie communale	Enveloppe harmonisation " ex Croissance des Bases TP"	Compensation accord partage TP	TOTAL Enveloppe DSC 2017	Rappel DSC 2016
pois de l'enveloppe	25%	25%	25%	19%	6%	53 388 €		
AMANVILLERS	14 028	14 531	6 180	17 469	832	-	53 040	49 494
ARS-LAQUENEXY	6 165	4 993	-	12 944	1 246	-	25 348	24 723
ARS-SUR-MOSELLE	30 400	30 587	25 661	41 509	2 381	-	130 537	126 285
AUGNY	13 052	6 863	2 472	45 283	13 788	53 388	134 845	137 405
BAN SAINT-MARTIN	27 270	28 631	22 659	13 935	799	-	93 294	91 833
CHATEL ST GERMAIN	13 318	12 556	883	24 060	1 695	-	52 512	52 903
CHESNY	3 700	3 482	-	8 398	-	-	15 580	14 620
CHIEULLES	2 756	2 418	-	3 260	277	-	8 712	8 387
COIN-LES-CUVRY	4 448	3 894	-	6 731	2 673	-	17 746	18 113
COIN-SUR-SEILLE	2 059	1 501	-	6 821	157	-	10 538	9 838
CUVRY	5 272	4 730	471	8 621	1 625	-	20 719	20 036
FEY	4 270	3 378	-	7 467	407	-	15 522	14 488
GRAVELOTTE	5 113	5 214	1 177	6 669	109	-	18 281	17 348
JURY	7 008	7 365	3 296	5 537	-	-	23 205	22 280
JUSSY	3 149	2 248	-	3 769	189	-	9 354	9 252
LAQUENEXY	6 913	6 881	-	12 166	97	-	26 058	24 829
LESSY	5 398	4 254	294	14 253	253	-	24 453	23 240
LONGEVILLE-LES-METZ	25 692	23 827	12 242	12 723	2 237	-	76 721	75 374
LORRY-LES-METZ	11 569	9 045	-	14 877	706	-	36 197	29 768
MARIEULLES	4 442	4 037	-	10 113	185	-	18 777	17 817
MARLY	64 437	69 821	34 371	81 384	32 436	-	282 450	284 008
LA MAXE	5 614	-	-	17 259	30 575	-	53 448	60 744
MECLEUVES	7 616	7 376	-	12 560	-	-	27 551	26 492
METZ	764 802	801 413	904 770	372 717	132 824	-	2 976 527	2 971 910
MEY	1 926	1 718	412	9 976	59	-	14 091	13 388
MONTIGNY-LES-METZ	141 203	166 454	198 869	73 983	4 622	-	585 131	586 481
MOULINS-LES-METZ	32 643	25 189	15 714	26 311	43 533	-	143 391	157 151
NOISSEVILLE	6 526	4 802	-	6 377	3 245	-	20 950	21 414
NOUILLY	3 757	2 813	-	9 263	74	-	15 907	10 216
PELTRE	12 412	8 142	4 296	16 360	-	-	41 211	42 487
PLAPPEVILLE	13 584	11 493	3 943	22 296	1 082	-	52 399	51 518
POUILLY	4 213	3 682	-	6 481	93	-	14 469	14 091
POURNOY LA CHETIVE	4 144	3 694	1 059	5 668	46	-	14 611	14 163
ROZIERULLES	9 035	7 051	2 413	10 959	189	-	29 647	29 074
SAINTE-RUFFINE	3 599	2 590	-	3 516	515	-	10 219	9 920
SAINTE-JULIEN-LES-METZ	19 071	11 941	2 295	22 525	22 030	-	77 862	84 105
SAINTE-PRIVAT-LA-MONTAGNE	11 962	10 566	3 531	9 925	1 728	-	37 712	37 596
SAULNY	9 384	7 298	-	12 001	759	-	29 442	29 039
SCY-CHAZELLES	17 791	14 472	11 535	17 433	6 557	-	67 789	69 358
VANTOUX	5 937	5 612	-	8 488	199	-	20 236	19 522
VANY	2 154	1 444	-	3 915	232	-	7 745	7 371
VAUX	5 500	4 326	-	5 306	60	-	15 192	15 111
VERNEVILLE	3 897	3 655	-	5 610	52	-	13 215	12 724
WOIPPY	86 467	77 709	175 151	52 693	33 515	-	425 535	432 255
TOTAL Metz Métropole	1 433 696	1 433 696	1 433 696	1 089 609	344 087	53 388	5 788 171	5 788 171

DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC RELATIVE A L'EXPLOITATION DU CENTRE DE CONGRES DE METZ MÉTROPOLE

Point 18

Déléataire : GL Events

SYNTHESE

RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITÉS 2016

LE GROUPE GL EVENTS EN 2016

- Groupe intégré des métiers de l'évènement, GL Events est présent sur les cinq continents et, depuis les années 2000, il s'est affirmé comme un acteur mondial de l'évènement. Il a enregistré en 2016 un chiffre d'affaires de 943 M€ (942,4 M€ en 2015), en croissance de 0,6%. Le groupe intervient pour le compte de nombreux clients publics et privés en France et dans le monde.
Aux côtés des collectivités publiques, GL Events contribue aux politiques d'attractivité des territoires et de développement économique, intégrant une gestion dynamique et ambitieuse des sites qui lui sont confiés et des évènements organisés.
- Il est structuré autour de trois pôles :
 - **GL events Live**, qui regroupe l'ensemble des métiers de l'évènementiel corporate, institutionnel et sportif. Ses équipes apportent des solutions clés en main allant du conseil et de la conception à la réalisation ;
 - **GL events Exhibitions**, qui pilote et anime plus de 300 salons propriétaires, son portefeuille couvrant de nombreux secteurs (agroalimentaire, culture, textile/mode, industrie ...);
 - **GL events Venues**, qui gère un réseau de 40 sites événementiels (centres de congrès, parcs d'expositions, salles de spectacles et halles multifonctionnelles) implantés en France et à l'international.
- Depuis sa création, GL Events connaît une croissance dynamique, il s'est développé avec cohérence et sélectivité, grâce à des atouts essentiels :
 - un modèle intégré mettant en synergie les trois grands métiers du groupe afin d'optimiser et valoriser leurs complémentarités partout dans le monde ;
 - une base domestique solide, qui s'est élargie de la France à l'Europe en s'appuyant sur les marchés des pays matures ;
 - une recherche de marchés émergents à fort potentiel de croissance.

L'ACTIVITE GL EVENTS VENUES EN 2016

Le pôle Venues a réalisé une année dynamique, en termes d'activité comme de croissance (inauguration de Sao Paulo Expo au Brésil, nouveaux espaces multifonctionnels au Palais de la Musique et des Congrès de Strasbourg après 2 ans de travaux de restructuration, agrandissement et modernisation ...).

A Metz, la première pierre du Centre de Congrès Robert Schuman a été posée ; son ouverture est prévue pour l'automne 2018.

Partout dans le monde, les sites du réseau ont accueilli de nombreuses manifestations (congrès de médecine à Turin, Barcelone, Nice, Toulouse ..., sélection européenne des Bocuse d'or à Budapest ...).

Enfin, l'ouverture à Londres d'une agence de commercialisation des sites GL Events Venues permet de se rapprocher des grands donneurs d'ordre du marché corporate international, pour apporter aux grandes destinations Premium du Groupe des manifestations de référence.

Les perspectives 2017

L'année 2017 a débuté par l'inauguration de la nouvelle Cité des Congrès de Valenciennes qui renforce la position du Groupe dans les Hauts-de-France.

La volonté des collectivités propriétaires de voir se développer des événements en lien avec les filières d'excellence et pôles de compétitivité de leur territoire, a conduit au lancement d'une réflexion à Toulouse, Strasbourg, Clermont-Ferrand, Budapest ... pour la création de nouvelles manifestations qui viendront enrichir l'offre événementielle de GL Events Venues dans les mois et années à venir.

Enfin, le lancement d'une stratégie digitale et la refonte des sites internet des espaces permettront d'améliorer l'accessibilité des clients, donneurs d'ordres et visiteurs.

LES TENDANCES DU MARCHÉ DE L'ÉVÉNEMENTIEL

Les tendances de fond du marché événementiel

Une concurrence accrue entre les destinations : celles-ci se dotent d'équipements modernes et performants et déploient des stratégies de promotion de l'offre touristique, ce qui renforce la concurrence entre elles.

En France, de nombreux projets de construction et de rénovation sont en cours de réalisation. Metz, Toulouse, Annecy et d'autres destinations se doteront de nouveaux équipements à l'horizon 2018-2020.

Ces efforts démontrent l'importance de la filière événementielle dans l'économie, la notoriété et l'attractivité des destinations. Ces investissements sont accompagnés de vastes programmes de promotion et de commercialisation des destinations autour d'une marque forte, tant pour les pays que pour les villes.

Une multifonctionnalité croissante des sites événementiels : aujourd'hui les sites sont devenus multifonctionnels et doivent être équipés de l'ensemble des matériels et aménagements (équipements modulables et technologies de plus en plus sophistiquées) pour permettre d'accueillir tous types de manifestations. Les clients recherchent des espaces de plus en plus flexibles et facilement personnalisables en fonction du profil de l'événement et des participants qu'ils souhaitent accueillir.

Une évolution des sites vers de véritables lieux de vie : à l'instar des business centers ou des espaces de co-working implantés dans toutes les grandes métropoles, les centres de congrès deviennent également des lieux d'accueil, d'échanges, de travail et de détente. Ils offrent aux différents publics une large gamme de services professionnels et personnels devenant de véritables lieux de vie.

Aussi pour rester attractif vis-à-vis des organisateurs et des publics, il est crucial d'anticiper ces évolutions, non seulement en termes de configuration des sites, d'aménagement technologique, d'infrastructures et de services mais aussi en termes de positionnement du site.

Les évolutions 2015-2016 du marché en France et à l'International

L'activité des centres de congrès reflète la performance du secteur événementiel et plus généralement la croissance économique en France et à l'international.

« L'International Association of Convention Centres » anticipe 4,2% de croissance d'activité des espaces événementiels à travers le monde en 2016, au-dessus des prévisions de l'évolution du PIB mondial de 3,1%.

Le marché des congrès

Les congrès représentent une bonne visibilité à long terme pour les destinations et pour les sites. Le nombre des associations ne cesse de croître (+1,76% par an à travers le monde – source : <http://www.uia.org/yearbook->), ce qui se traduit par la croissance du nombre des congrès. En France, à périmètre constant, le nombre de congrès augmente de 9% mais s'accompagne d'une baisse du nombre de congressistes (Source : UNIMEV, bilan chiffré 2015). Avec 522 congrès internationaux accueillis en 2015, la France figure parmi les 5 pays leaders du marché, Paris restant la destination internationale majeure ; les Villes de Nice, Lyon, Bordeaux, Marseille et Toulouse sont celles qui accueillent le plus de congrès internationaux.

Le marché des événements d'entreprise

Sa performance dépend de la conjoncture des principaux donneurs d'ordre, secteurs pharmaceutiques, TIC, automobile, finance et agroalimentaire. Au regard du contexte géopolitique global instable en 2016, les budgets médias des entreprises n'ont pas connu d'évolution. Malgré cette situation les acteurs du marché événementiel restent confiants. En effet, les gestionnaires des espaces ont vu leur taux d'occupation progresser en 2015 en France.

LE DELEGATAIRE

L'année 2016 a été difficile pour la France touchée par les attentats. Les évènements en Région ont cependant résisté et attiré leurs publics.

Metz-Congrès Evénements, par contrat de Délégation de Service Public (DSP) notifiés en date du 1^{er} janvier 2013 par la Communauté d'Agglomération de Metz Métropole, s'est vu confier 4 missions :

- reprise des activités Congrès pour le compte de Metz Métropole,
- assistance à maîtrise d'ouvrage dans le cadre de la construction du nouveau Centre de Congrès de Metz Métropole
- pré-commercialisation du futur Centre de Congrès,
- gestion du nouveau Centre de Congrès, pour une durée de 10 ans, à compter de septembre 2018.

Afin de maintenir une durée d'exploitation du futur Centre de Congrès Robert Schuman minimale de 6 ans, la durée du contrat de DSP est arrêtée conformément aux clauses contractuelles (avenant n°2 au contrat de DSP approuvé par délibération du Bureau en date du 13 juin 2016) à 12 ans et prendra fin le 31 décembre 2024, Metz Métropole ayant informé le délégataire par courrier du 21 décembre 2015 de la date prévisionnelle de mise à disposition de l'équipement au 1^{er} juillet 2018.

Il est rappelé que GL Events s'est doté d'une Société d'exploitation, **Société d'exploitation du Centre de Congrès de Metz Métropole**. Cette filiale, sous le vocable de Metz Congrès Evénements développe ses activités dans le cadre d'une mutualisation des moyens avec l'autre filiale du groupe : Metz Expo Evénements. Ces deux sociétés sont basées sur le même site (celui du Centre Foires et Congrès de Metz Métropole). Par conséquent, les équipes de ces deux structures se confondent et sont organisées selon le principe de l'activité événements à accueillir ou événements à organiser. Managée par un Directeur Général, l'activité des manifestations accueillies et du Centre de Congrès Robert Schuman sont sous la responsabilité d'un Directeur en charge de leur développement.

Pour Metz Congrès Evénements, 2016 fut une année complexe. L'activité n'a pas été au rendez-vous des objectifs fixés et la Société a vu son chiffre d'affaires baisser par rapport à l'année précédente. L'équipe en charge du développement des activités a connu de nombreux bouleversements (changement de Directeur et arrivée de nouveaux collaborateurs pour assurer le développement commercial).

L'année 2016 a cependant permis de poser les bases de la pré-commercialisation du nouveau Centre de Congrès et de se doter d'outils de communication pour promouvoir le nouveau site de Congrès de Metz Métropole.

Rappel des missions de Metz Congrès Evénements :

- être un assemblée de congrès pour le compte de Metz Métropole,
- participer activement aux côtés de l'agence de développement économique de Metz Métropole (Metz Métropole Développement - MMD -) à la promotion et à l'attractivité du territoire.

A ce titre, Metz Congrès Evénements a participé activement à la mise en place des outils de promotion du territoire par :

- ses différentes campagnes de communication,
- ses participations à différents événements internationaux,
- son soutien au lancement du Club des Ambassadeurs de Metz et au nom de la marque de Metz Métropole « **INSPIRE METZ** »

LA SOCIETE PUBLIQUE LOCALE METZ METROPOLE MOSELLE CONGRES

Par délibération du Bureau en date du 8 juillet 2013, la Communauté d'Agglomération de Metz Métropole a donné son accord pour la création de la Société Publique Locale « Metz Métropole Moselle Congrès ».

Les collectivités territoriales ont souhaité se doter d'un acteur opérationnel dédié à la gestion de l'activité congrès/manifestations et au développement des équipements liés au tourisme d'affaires.

Aussi, la SPL M3Congrès a pour objet la réalisation, l'exploitation, la gestion, l'entretien et la mise en valeur du futur Centre de Congrès de Metz Métropole. La SPL a une durée de vie de 99 ans à compter de son inscription au registre du commerce et des sociétés le 4 décembre 2013.

L'action de la SPL s'inscrit dans le contexte du marché concurrentiel évoqué ci-dessus. Le futur équipement répondra aux attentes du marché et aux enjeux de développement qu'il comporte :

- création d'une jauge adaptable à toutes les configurations de congrès,
- création d'espaces indépendants permettant de tenir de manière concomitante des congrès et des manifestations ou événements d'entreprises,
- une interaction forte entre les espaces de congrès-manifestations et les zones d'exposition afin d'optimiser les recettes de l'activité par l'accueil de congrès de taille plus importante ;
- la volonté marquée d'inscrire dans la durée la qualité du service offert en prévoyant, dans une logique de long terme, d'investir dans la remise à niveau de l'équipement.

L'année 2016 est marquée par le lancement des travaux de construction du Centre de Congrès en janvier et la finalisation de la phase conception par la remise du dossier PROJET/MARCHÉ à l'été 2016. Le projet du Centre de Congrès a également obtenu la certification NF Bâtiment tertiaire – démarche HQE (Haute Qualité Environnementale) neuf à un niveau « excellent ».

Le Centre de Congrès regroupera différentes fonctions pour pouvoir accueillir les congressistes dans les meilleures conditions sur environ 15 300 m² de surface de plancher.

Les surfaces essentielles comprennent :

- **1 auditorium « Lafayette »** d'une capacité de 1 200 places assises (modulable à 800 et 600 places),
- **2 halls d'exposition, dont l'un est divisible en deux halls d'exposition** d'une superficie totale d'exposition de 3 200m²,
- **1 salle « Verlaine » d'une capacité de 400 places, partitionnable en deux salles de 200 places,**
- **15 salles de commission de 25 à 2 400 places mutualisables deux à deux,**
- **1 espace de préparation traiteur** d'une capacité de 1 200 repas.

DONNÉES RELATIVES A L'ACTIVITÉ CONGRES

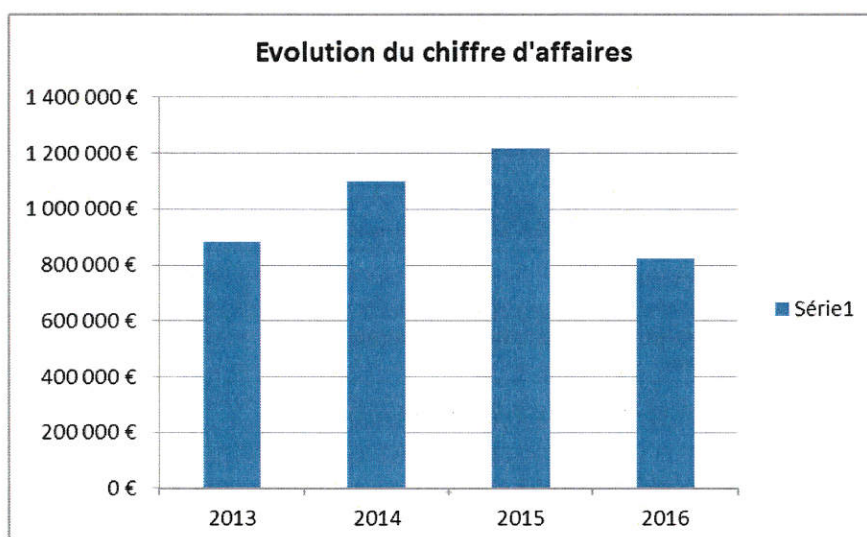
Activités Congrès

En 2016, la **partie réceptive d'évènements** est principalement constituée de congrès, de conférences, d'assemblées générales, de colloques, de tout type de réunions ainsi que de quelques salons.

Ces secteurs ont généré un **chiffre d'affaires annuel de 825 002 € en 2016 contre 1 216 717 € en 2015** représentant une baisse de -32%.

Evolution du chiffre d'affaires :

2013 :	882 862
2014 :	1 099 654
2015 :	1 216 717
2016 :	825 002



Les principales manifestations accueillies en 2016

Période	N° evt	Libellé événement	Surface Totale	Nb Participants
01/2016	6432	Soirée Gestion Privée.	2 204,	250,
01/2016	6437	Comité d'Exploitation BPALC	780,	97,
01/2016	6449	Forum Interne, ERDF Lorraine 2016.	10 862,	2 400,
01/2016	6452	Séminaire de Présentation & Vœux 2016	1 342,	200,
01/2016	6456	Réunion & Vœux	3 320,	400,
02/2016	6376	ASSEMBLÉE GENERALE Caisse Locale	3 170,	400,
02/2016	6379	Convention IAE 2016	3 170,	500,
02/2016	6424	ASSEMBLÉE GÉNÉRALE FDSEA	4 408,	300,
03/2016	6354	ASSEMBLEE GENERALE Crédit Mutuel Enseignant	1 415,	550,
03/2016	6410	Concours DRSSA, Infirmiers Militaires	4 805,	250,
03/2016	6419	ASSEMBLÉE GENERALE Crédit Mutuel Metz Queuleu	1 102,	300,
03/2016	6459	Adjudication des Chasses Domaniales	2 204,	300,
03/2016	6479	SALONCE 2016	7 320,	Flux Continu
04/2016	6380	ASSEMBLÉE GENERALE 2016 Crédit Agricole de Lorraine	1 415,	450,
04/2016	6385	ASSEMBLEE GENERALE Crédit Mutuel St Julien	2 830,	350,
04/2016	6433	CONCOURS PASSERELLE	1 808,	110,
04/2016	6440	Convention Séniors SOS	8 702,	750,
05/2016	6231	Congrès Société Française de Chirurgie Orale	7 280,	600,
05/2016	6523	Remise officielle de prix NOËL DE JOIE	733,	150,
05/2016	6530	CARAC	CE SCOM	150,
05/2016	6540	Journée d'Étude	1 490,	158,
06/2016	6425	ASSEMBLEE GENERALE MI TEMPS LOISIRS	1 044,	250,
06/2016	6535	Réunion des Services Centraux	4 408,	130,
06/2016	6581	CLUB METZ TECHNOPOLE	783,	150,
07/2016	6612	1/2 FINALE UEFA	733,	NSP

09/2016	6402	REUNION D'ACTIONNAIRE	40 000,	450,
09/2016	6480	GRAND EST NUMERIQUE 2016	24 775,	3 000,
09/2016	6590	Colloque Métropole	2 204,	250,
09/2016	6606	REUNION CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA MOSELLE	2 204,	200,
10/2016	6394	Congrès HSM Conférences	Arsenal	360,
10/2016	6511	CONCOURS DREAL ACAL	Arènes	350,
10/2016	6542	SALON DES GRANDES ECOLES 2016	1 620,	3 000,
10/2016	6614	JEUDI DE L'EMPLOI A METZ	726,	NSP
10/2016	6661	LANCEMENT DE MARQUE DE TERRITOIRE - METZ METROPOLE	NSP	NSP
11/2016	6539	SOIREE CE CELCA	2 070,	600,
11/2016	6588	AE ENSAM METZ ASSOCIATION DES ELEVES D'ARTS ET METIERS DE METZ - DINER GALA	733,	445,
11/2016	6596	Cérémonie de Remise de Diplômes BP ALC	2 204,	250,
11/2016	6632	CHAMBRE DES NOTAIRES DE LA MOSELLE	733,	66,
11/2016	6643	REUNION PRIMAIRE	1 830,	1 000,
11/2016	6657	SUE Z - CONVENTION JUMP	2 338,	300,
11/2016	6670	UNIVERSITE DE L'ENGAGEMENT - PARTI SOCIALISTE	2 528,	400,
12/2016	6485	Comité d'Exploitation BP ALC	780,	102,
12/2016	6534	ARBRE DE NOEL - AMICALE DU PERSONNEL MUNICIPAL METZ	3 040,	600,
12/2016	6619	CONFERENCE DEDICACE PERSPECTIVES	1 210,	600,
12/2016	6635	Soirée Gestion Privée.	2 204,	250,
12/2016	6671	DALKIA Séminaire 16/12/2016	480,	47,
			165 292,	20 755,

En 2016, ce sont au total 46 prestations accueillies et 20 755 visiteurs qui ont fréquenté le site de Metz Congrès Evénements (58 manifestations et 26 255 participants en 2015).

L'activité de Metz Congrès Evénements se découpe en 3 niveaux :

- 1- La location d'espaces (surface totale : 4 833 m², surfaces d'expositions : 1 800 m² indoor et 1 750 m² outdoor, autres équipements : 1 auditorium de 600 places, 15 salles de commission de 20 à 180 places et 1 parking gratuit de 5 000 places) ;
- 2- La vente de services et prestations ;
- 3- La restauration / Food & Beverage (restaurants sur site : 600 couverts assis/buffet 500 couverts ; redevance de restauration et vente de prestations de restauration).

L'activité Restauration (Food & Beverage - F&B -)

Le site Centre Foires et Congrès de Metz Métropole dispose de deux restaurants et de trois bars. La gestion de la restauration, par contrat de sous-concession, a été modifiée dès le 1^{er} janvier 2016. Sous l'autorité d'un nouveau Directeur en charge de la partie restauration, Metz Congrès Evénements a habilité 3 traiteurs :

- Marcotullio (Nancy)
- Christophe Dufossé (Metz)
- et Bénière (Tucquenieux).

Le chiffre d'affaires F&B vendu dans le cadre des manifestations accueillies dans les espaces Congrès est de 337 274 € HT en 2016 contre 512 990 € HT en 2015 soit une baisse de – 34%.

L'équipe :

Au 31/12/2016, l'équipe de Metz Congrès Evénements comprends 5,04 Equivalent Temps Plein (ETP). La moyenne d'âge des salariés est de 43 ans et l'ancienneté moyenne est de 13 ans.

La répartition des effectifs par type de contrat et par catégorie :

31/12/2016	CDI	CDD	TOTAL
CADRE	2	0	2
NON CADRE	2	1	3
TOTAL	4	1	5

La répartition des effectifs par type de contrat et par sexe :

31/12/2016	CDI	CDD	TOTAL
HOMMES	1	0	1
FEMMES	3	1	4
TOTAL	4	1	5

Mutualisation des équipes :

Dès 2014, les deux filiales Metz Congrès Evénements et Metz Expo Evénements ont créé un pôle « Manifestations Accueillies » au sein de *GL events Destination Metz*.

Cette équipe de Metz Evénements gère et commercialise l'ensemble des manifestations accueillies pour le compte du Centre Foires et Congrès de Metz Métropole mais également pour la pré-commercialisation du futur Centre de Congrès, ainsi que les sites partenaires.

Pour la partie opérationnelle et technique, Metz Congrès Evénements fait appel au personnel technique de Metz Expo Evénements et sollicite les services de sous-traitants spécialisés voire d'agents intérimaires selon la nature des événements.

Perspectives 2017 :

Les deux structures, la Société GL Parc des Expositions de Metz Métropole et sa filiale GL Centre de Congrès de Metz Métropole, ont mutualisé des pans de leurs activités notamment par la constitution d'un pôle dédié visant à développer les manifestations à accueillir tant pour le Parc des Expositions que pour le Centre de Congrès Robert Schuman.

L'année 2017 sera également marquée par la poursuite des travaux de construction du Centre de Congrès Robert Schuman. Les équipes respectives des deux sociétés œuvreront à élaborer le nouveau site d'accueil et à poursuivre sa pré-commercialisation.

Les objectifs fixés pour 2017 :

- développement commercial,
- renforcement des équipes,
- poursuivre la mutualisation de ses services,
- asseoir le projet du nouveau Centre de Congrès,
- renforcer et former les équipes,
- créer des offres packagées (espaces affaires, packs mariage, packs de Noël ...).

LE FUTUR CENTRE DE CONGRES ROBERT SCHUMAN

Point sur le Contrat de Délégation de Service Public (DSP) :

Un contrat de DSP définissant le cadre de l'exploitation du nouveau Centre de Congrès :

- une phase préalable à l'ouverture de l'équipement comprenant :
 - **une mission d'assistance à optimisation fonctionnelle** pour la conception du nouveau Centre de Congrès ;
 - **une mission de pré-commercialisation** visant à assurer le meilleur remplissage du nouveau Centre de Congrès dès son ouverture en septembre 2018 ;
 - une exploitation d'une durée de 6,5 ans à compter de la date de sa mise à disposition soit du 1^{er} juillet 2018 au 31 décembre 2024 avec des **investissements initiaux** (bâtiment, matériels, mobiliers) à la charge du délégant, le **renouvellement** des matériels et mobiliers d'exploitation étant à la charge du délégataire ;
- une convention tripartite Metz Métropole / GL Events / Eiffage représentant le Groupement d'entreprises en charge du CREM (Conception – Réalisation – Entretien – Maintenance) du Centre de Congrès définissant la **répartition des opérations de maintenance** sur le bâtiment ;
- une **redevance de près de 70 K€ en année cible**, comprenant une **part fixe** et une **part variable**, intéressant la collectivité au développement du chiffre d'affaires et à la performance de l'exploitation.

Rappel : Mission d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (AMO) :

GL Events intervient auprès de la SPL M3Congrès afin de la conseiller sur la fonctionnalité du futur Centre de Congrès Robert Schuman qui ouvrira en septembre 2018.

En 2016, les grandes phases de cette mission AMO ont été :

- l'étude des phases APS (Avant-Projet Sommaire), APD (Avant-Projet Définitif) et PRO (PROjet),
- à chacune de ces phases analyse et concertation avec la SPL M3Congrès et le groupement retenu Eiffage & Wilmotte,
- en matière de **construction** : consolidation de l'équipe locale ; suivi, validation et/ou proposition de documents d'exécution des différents lots de construction et d'aménagement ; réception des travaux (sélection des lots à réceptionner + réception, participation aux commissions de sécurité, établissement des modes opératoires de la maintenance avec le groupement d'Eiffage) ;
- pour les **achats** : rédaction du cahier des charges pour les investissements de la SPL M3Congrès, réponse aux consultations, définition des propres besoins de GL Events (matériels et équipements d'exploitation) ;
- **constitution de l'équipe exploitation bâtiment et opérations** : responsable opérations et/ou bâtiment, responsable informatique et télécom, régisseur(s) audio/vidéo, régisseur manutentionnaire, électricien.

Pour GL Events, c'est une équipe de 5 personnes, chacune experte dans son domaine et sur les aspects techniques d'un site réceptif tel qu'un Centre de Congrès.

Le groupe des experts de GL Events formule surtout des préconisations et des avis dans le cadre de l'exploitation future du Centre de Congrès.

Communication et pré-commercialisation :

- **Promouvoir pour l'ouverture du Centre de Congrès** : participation à des salons internationaux et rendez-vous destinations affaires (IMEX à Francfort, IBTM à Barcelone et présence à la FIM 2016 à Metz), réalisation d'un film de promotion d'une durée de 4 minutes avec la présentation de Metz, son territoire et le nouveau Centre de Congrès, campagnes de presse spécialisée, édition de brochures spécifiques en français et en anglais ... ;
- **Début de la commercialisation** : dès les 1^{er} janvier 2016, réponse à une dizaine d'appels d'offres, élaboration de la grille tarifaire, conception de documents commerciaux et fiches techniques et paramétrage d'outils informatiques.

DONNÉES FINANCIÈRES

COMPTE DE RESULTAT 2016

€HT		2015	2016	Evolution n/n-1
Produits d'exploitation :	Production vendue	1 216 717	825 002	-32,19%
	Subvention d'exploitation	306 500	357 803	16,74%
	Autres	457	9 310	1937,20%
	TOTAL :	1 523 674	1 192 115	-21,76%
Charges d'exploitation :	Autres achats	1 192 276	1 020 673	-14,39%
	Impôts et taxes	15 128	10 624	-29,77%
	Salaires et Traitements	225 509	156 150	-30,76%
	Charges sociales	81 932	65 246	-20,37%
	Dotation sur immo.	13 723	12 675	-7,64%
	Dotations sur provisions		15 000	
	Autres charges	4	10	150,00%
	TOTAL :	1 528 572	1 280 378	-16,24%
Résultat d'exploitation :		-4 898	-88 263	1702,02%
Charges financières		315	0	-100,00%
Impôts sur les bénéfices		-8 382	-4 831	-42,36%
TOTAL DES PRODUITS :		1 523 674	1 193 106	-21,70%
TOTAL DES CHARGES :		1 520 504	1 275 592	-16,11%
BENEFICE		3 170	-82 486	-2702,08%

Le futur Centre de Congrès de Metz Métropole



Entrée principale du Centre de Congrès



Vue Est du Centre de Congrès



Entrée du Centre de Congrès de nuit



Vue Est du Centre de Congrès

Le dossier complet est consultable au Pôle Gestion des Assemblées Communautaires - Bâtiment B - Harmony Park - 11 boulevard Solidarité - Metz

DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC POUR LE DÉVELOPPEMENT ET L'EXPLOITATION DU PARC DES EXPOSITIONS DE METZ MÉTROPOLE

Point 19

Déléataire : GL EVENTS

SYNTHESE

RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITÉS 2016

RAPPEL :

Le groupe GL Events en 2016

- Groupe intégré des métiers de l'évènement, il est présent sur les cinq continents et, depuis les années 2000, il s'est affirmé comme un acteur mondial de l'évènement. Il a enregistré en 2016 un chiffre d'affaires de 943 M€ (942,4 M€ en 2015), en croissance de 0,6%. Le groupe intervient pour le compte de nombreux clients publics et privés en France et dans le monde.
Aux côtés des collectivités publiques, GL Events contribue aux politiques d'attractivité des territoires et de développement économique, intégrant une gestion dynamique et ambitieuse des sites qui lui sont confiés et des évènements organisés.
- Il est structuré autour de trois pôles :
 - **GL events Live**, qui regroupe l'ensemble des métiers de l'évènementiel corporate, institutionnel et sportif. Ses équipes apportent des solutions clés en main allant du conseil et de la conception à la réalisation ;
 - **GL events Exhibitions**, qui pilote et anime plus de 300 salons propriétaires, son portefeuille couvrant de nombreux secteurs (agroalimentaire, culture, textile/mode, industrie ...) ;
 - **GL events Venues**, qui gère un réseau de 40 sites événementiels (centres de congrès, parcs d'expositions, salles de spectacles et halles multifonctionnelles) implantés en France et à l'international.
- Depuis sa création, GL Events connaît une croissance dynamique, il s'est développé avec cohérence et sélectivité, grâce à des atouts essentiels :
 - un modèle intégré mettant en synergie les trois grands métiers du groupe afin d'optimiser et valoriser leurs complémentarités partout dans le monde ;
 - une base domestique solide, qui s'est élargie de la France à l'Europe en s'appuyant sur les marchés des pays matures ;
 - une recherche de marchés émergents à fort potentiel de croissance.
- **Le marché mondial des salons** poursuivra une croissance de 4,6% en moyenne à l'horizon 2020 (source : Global Exhibition Organising Market, AMR International, septembre 2016). Si les marchés émergents, notamment la Chine, témoignent d'une dynamique soutenue, les marchés européens, dont la France, restent solides notamment grâce aux salons professionnels. Selon l'Union Française des Métiers de l'Évènement (UNIMEV), on assiste à 2% de croissance de surface commercialisée et 1,6% du nombre d'exposants en 2015. En revanche, les salons grand public ont connu un léger repli en 2015 avec une baisse de -2,3% de la surface commercialisée et de -0,4% du nombre de visiteurs.
Dans un contexte où les entreprises orientent leurs investissements sur les supports numériques, il est impératif d'opérer la transformation des formats des salons. Face à l'essor digital, de nouvelles approches marketing sont adoptées par les organisateurs avant, pendant et après l'évènement afin d'augmenter le retour sur investissement des exposants et des visiteurs. Big data, réseaux sociaux, outils de captation et de diffusion des contenus, supports mobiles et interactifs ouvrent des nouvelles opportunités au développement de ce marché.
- **Le marché des congrès** : le nombre des associations ne cesse de croître (+1,76% par an à travers le monde – source : <http://www.uia.org/yearbook->) ce qui se traduit par la croissance du nombre des congrès. En France, à périmètre constant, le nombre de congrès augmente de 9% mais s'accompagne d'une baisse du nombre de congressistes (Source : UNIMEV, bilan chiffré 2015). Avec 522 congrès internationaux accueillis en 2015, la France figure parmi les 5 pays leaders du marché, Paris restant la destination internationale majeure ; les villes de Nice, Lyon, Bordeaux, Marseille et Toulouse sont celles qui accueillent le plus de congrès internationaux.
- **Le marché des évènements d'entreprise** : sa performance dépend de la conjoncture des principaux donneurs d'ordre, secteurs pharmaceutiques, TIC, automobile, finance et agroalimentaire. Au regard du contexte géopolitique global instable en 2016, les budgets médias des entreprises n'ont pas connu d'évolution. Malgré cette situation les acteurs du marché événementiel restent confiants. En effet, les gestionnaires des espaces ont vu leur taux d'occupation progresser en 2015 en France.

Le Parc des Expositions de Metz Métropole

« Metz Expo Evénements »

Exercice d'exploitation du 1^{er} janvier au 31 décembre 2016

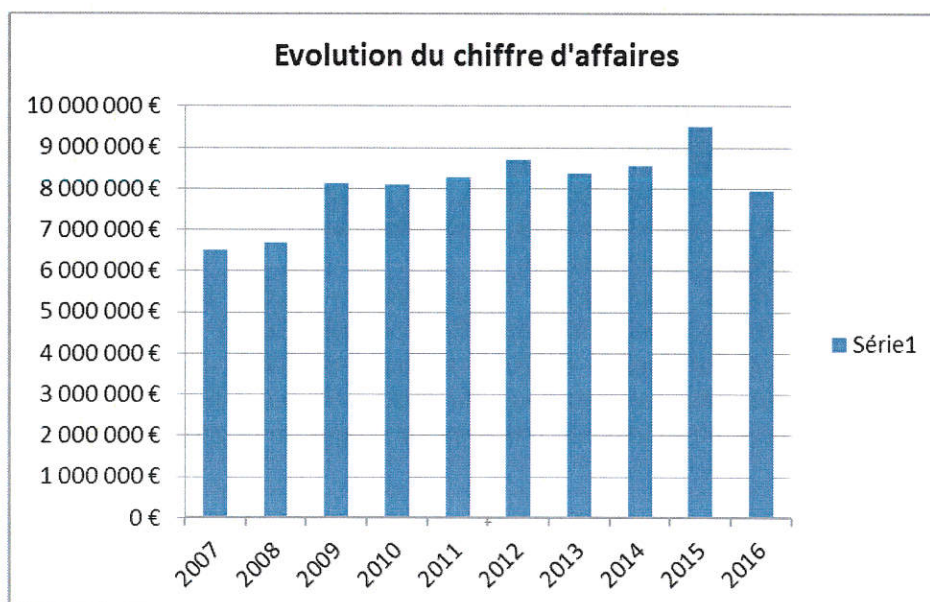
- Convention de DSP en date du 2 novembre 2006 pour une durée de 30 ans à compter du 1^{er} janvier 2007.
- SAS GL Events Parc des Expositions : immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés, Tribunal d'Instance de Metz le 12 décembre 2006.
- Surface des équipements : 24 913 m² (hors espace dédié aux congrès : 21 000 m²) ; emprise du site : 50 hectares et 5 000 places de parking.
- 2 restaurants, 3 bars fixes.
- Equipe 2016 : 22,92 équivalents temps plein (21 CDI, 4 CDI intermittents, 5 CDD et 1 contrat d'apprentissage)
- La Société GL Parc des Expositions de Metz Métropole est également engagée dans une véritable dynamique responsable. A ce titre, elle bénéficie d'un agrément ISO 14001 qui lui confère une obligation visant à améliorer ses performances en matière de gestion des déchets et d'amélioration de l'efficacité énergétique.

C'est ainsi que Metz Expo Evénements a réduit sa consommation d'électricité de -16,49% par rapport à la moyenne pour les 3 années précédentes (946 301 kWh en 2016 contre 1 130 964 kWh en moyenne) et celle de gaz et chauffage urbain de -16,49% par rapport à la moyenne des 3 années précédentes (2 241 747 kWh en 2016 contre 2 797 164 kWh). En 2016, le chauffage urbain produit par l'UEM représente 69% des consommations totales d'énergie pour le chauffage du site. Enfin, les déchets ont baissé de 11% (223 tonnes générées en 2016 contre 249 en 2015).

DONNÉES FINANCIÈRES

Evolution du chiffre d'affaire :

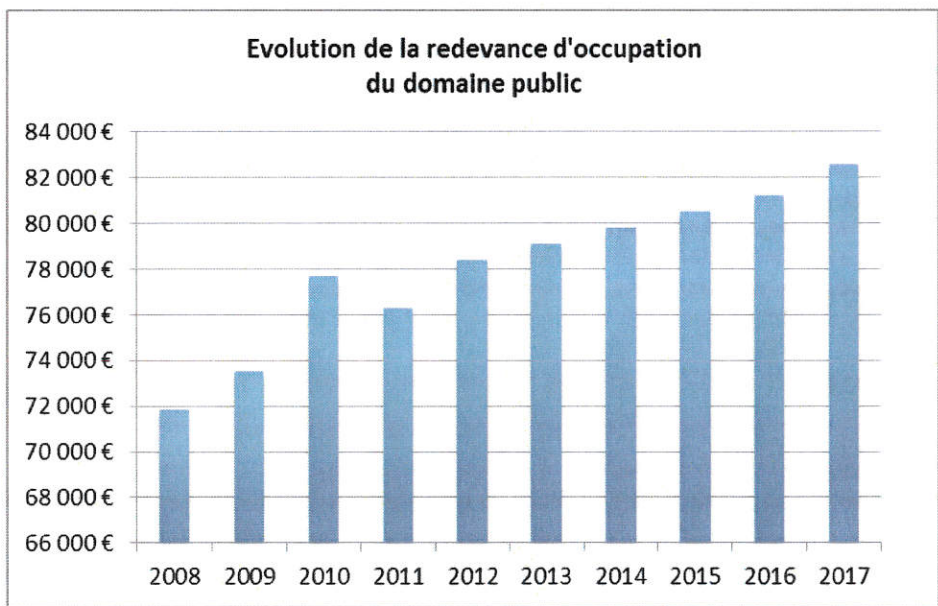
2007	6 494 895 €
2008	6 678 881 €
2009	8 119 470 €
2010	8 111 016 €
2011	8 287 318 €
2012	8 715 270 €
2013	8 382 903 €
2014	8 544 558 €
2015	9 519 202 €
2016	7 961 357 €



Evolution de la redevance d'occupation du domaine public :

Au profit de Metz Métropole

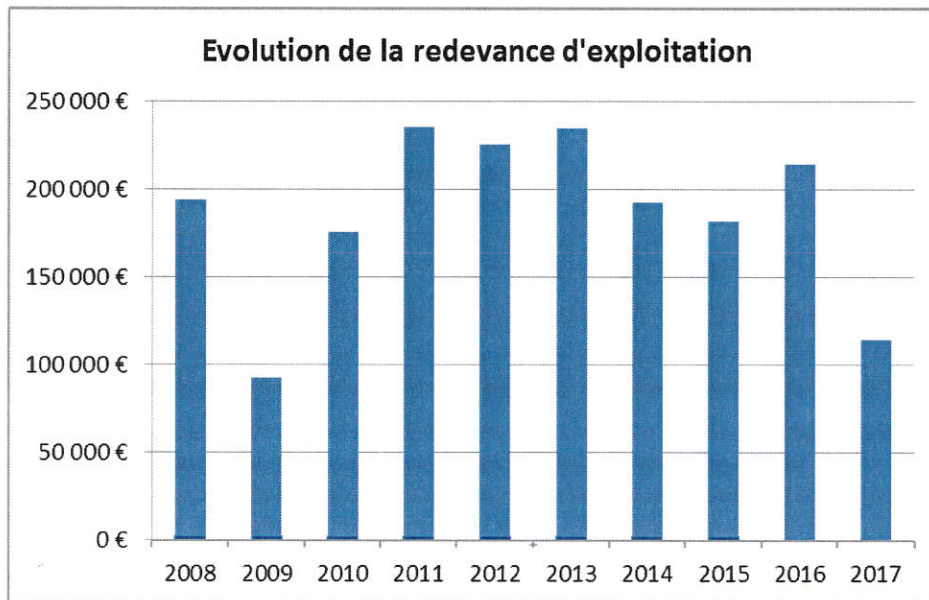
2008	71 820 €
2009	73 500 €
2010	77 700 €
2011	76 300 €
2012	78 400 €
2013	79 100 €
2014	79 800 €
2015	80 500 €
2016	81 200 €
2017	82 600 €



Evolution de la redevance d'exploitation :

Au profit de Metz Métropole

2008	192 389 €
2009	90 845 €
2010	173 864 €
2011	233 936 €
2012	223 782 €
2013	233 305 €
2014	190 822 €
2015	180 371 €
2016	214 679 €
2017	114 758 €



Synthèse des principaux éléments financiers :

En €	2012	2013	2014	2015	2016	Evolution n/n-1
Total du bilan (net)	14 412 347	18 179 663	13 021 504	13 654 875	12 230 104	-10,43%
<i>Avec immobilisations (actif)</i>	12 504 734	12 112 729	11 519 295	10 908 889	10 208 970	-6,42%
<i>Avec emprunts (passif)</i>	9 439 817	8 972 184	7 920 734	7 465 935	6 417 492	-14,04%
Résultat de l'exercice	886 555	750 269	718 774	846 076	879 510	-43,33%
<i>Avec chiffre d'affaires (recettes)</i>	8 715 270	8 382 903	8 544 558	9 519 202	7 961 357	-16,37%
<i>Avec charges d'exploitation (dépenses)</i>	7 130 533	7 142 099	7 376 014	8 341 661	7 272 584	-12,82%
Capacité d'autofinancement	1 671 198	1 545 972	1 546 917	1 712 815	1 289 019	-24,74%

DONNÉES RELATIVES A L'ACTIVITÉ

L'année 2016 a été difficile pour la France touchée par les attentats. Les événements en Région ont cependant résisté et attiré leurs publics.

Quelques grandes tendances publiées par l'Union Française des Métiers de l'Événement (l'UNIMEV) et qui conviennent à l'activité de Metz Expo Événements :

- un changement progressif du modèle économique des salons professionnels ;
- des salons grand public et mixtes impactés dans leur fréquentation par les attentats, mais les chiffres s'améliorent sur la fin d'année et annoncent une meilleure année 2017 ;
- des sites au taux d'occupation en baisse par rapport à 2015, mais stable comparé à l'année 2014 ;
- des investissements qui se concrétisent avec de nombreuses ouvertures et inaugurations de sites en 2016.

Amplifiés par le phénomène des années paires, les volumes d'activités de Metz Expo Événements ont été en recul sur la majorité des paramètres qui servent à apprécier l'activité : chiffres d'affaires, résultats, fréquentation.

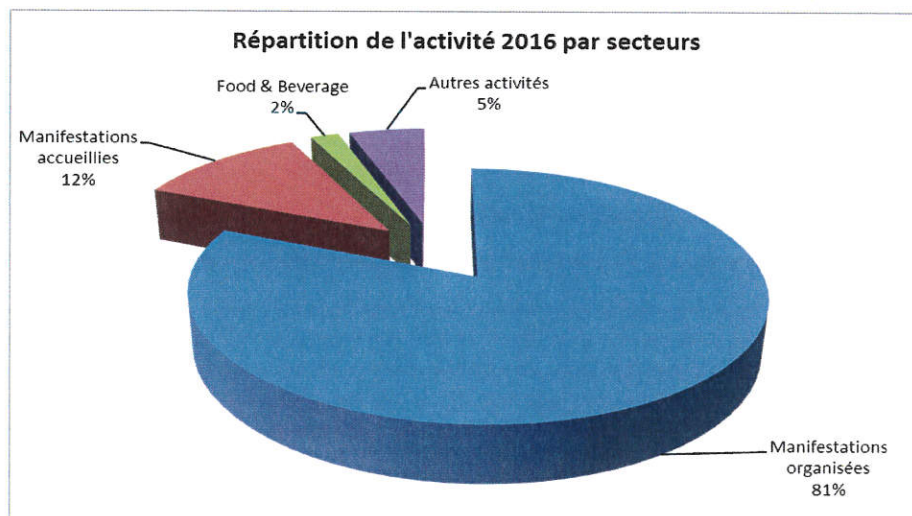
2016 a démontré que le modèle mis en place il y a 10 ans pour son organisation (2 fois moins d'activités) a besoin d'être remis en cause : nécessité de faire évoluer ses schémas de conception, de production et de gestion des événements que Metz Expo Événements organise ou accueille. A moins de 18 mois de l'ouverture de Metz Congrès Robert Schuman, les deux organisations de GL events Metz, tout en mutualisant leurs organisations, adaptent en permanence leurs moyens à leurs objectifs.

L'activité de Metz Expo Événements est marquée par la Foire Internationale de Metz ; reconnue parmi les toutes premières foires de France, elle représente quasiment la moitié du volume du chiffre d'affaires de la société.

Tout au long de l'année, le calendrier des événements est marqué par des salons en corrélation avec le territoire et les attentes actuelles du public, tant professionnels que « grand public ». Metz Expo Événements peut ainsi organiser directement des événements ou en accueillir voire encore développer un nouveau schéma qui est celui de la co-production. La société s'oriente également de plus en plus vers la conception et l'organisation de salons pour des secteurs dits de passionnés tels que Dynamic Land, le salon de la chasse et le salon de la pêche qui occupent une place prépondérante. Il est à noter également qu'elle organise plusieurs marchés aux puces et à la brocante, activité dont la renommée dépasse largement les frontières allemande et luxembourgeoise, les puces de Metz étant reconnues comme une plateforme importante pour le marché de la brocante.

La répartition de l'activité :

	2015	2016
Manifestations organisées	72 %	81 %
Manifestations accueillies	20 %	12 %
Autres activités	4 %	5 %
Food and Beverage	4 %	2 %



Les manifestations organisées :

L'évènement majeur reste la Foire Internationale de Metz. La 81^{ème} édition, en 2016, a vu toutefois sa fréquentation baisser de -15% (167 497 visiteurs contre 196 910 visiteurs en 2015) .

L'organisation des 31 évènements en 2016 est scindée en 5 principaux secteurs :

- **Les foires : la Foire Internationale et Commerciale** : avec un Chiffre d'Affaires (CA) de 3 830 K€, cette manifestation reste une des meilleures foires de France et représente 47% du CA (42% en 2015) et la **Foire de Mai** : manifestation représentant un CA de 243 K€, en augmentation de 10% par rapport à 2015 (221 K€ en 2015).

- **Les Salons** : avec un total de 10 événements pour un CA annuel de 2 094 K€, ce secteur représente 32% de l'activité. **Le Salon de l'Habitat**, qui reste le 2^{ème} évènement par ordre d'importance après la Foire Internationale de Metz, a baissé en 2016 par rapport à 2015 tant en termes de chiffre d'affaires (-3,47%), d'exposants (-12,36%) que de visiteurs (-15%). Arrivent ensuite le **salon Créativa** qui enregistre une augmentation du chiffre d'affaires (+6% par rapport à 2015 avec 367 K€ contre 346 K€ en 2015), une baisse de 7% des exposants (162 en 2016 contre 174 en 2015) et une stabilisation des visiteurs en 2016. **Le salon des Antiquaires**, 38^{ème} édition en 2016, connaît une augmentation du chiffre d'affaires de +5,7% (76K€ en 2016 contre 71,9 K€ en 2015) mais continue à enregistrer des baisses des exposants (-12%) et des visiteurs (-28,7%). La cinquième édition d'**Agrimax**, salon agricole du Grand Est, répond à une attente forte du monde agricole. Le CA a progressé (+4%) par rapport à 2015 mais le nombre d'exposants a baissé (-20%) ainsi que le nombre de visiteurs (-7,4%). Le salon **chasse, Pêche et véhicules tout-terrain** a enregistré une baisse du CA (-20%), du nombre d'exposants (-32%) et du nombre de visiteurs de -34% malgré un retour aux dates de rentrée davantage en phase avec le secteur de la chasse (édition 2015 organisée en juin).

- **Les 16 marchés aux puces** et à la brocante (13 marchés du samedi matin et 3 marchés exceptionnels le dimanche) pèsent 4% du volume d'activités pour 238 K€. Tradition messine, les marchés du samedi ont connu une augmentation du CA (+17%), du nombre d'exposants (+5%) et une stabilisation des visiteurs (0% avec 6 000 visiteurs depuis 2012).

- **L'événements de loisirs** : Dynamic Land : parc d'attraction proposé en intérieur depuis 5 ans pour petits et grands avec jeux gonflables, trampoline, parcours accrobranches, laser games. Cette activité a enregistré une baisse du CA (-8%) et des visiteurs (-28%) en 2016 par rapport à 2015.

Evolution quantitative et qualitative des manifestations organisées

	EXPOSANTS				VISITEURS							
	2014	2015	2016	Evolution n/n-1	2014	2015	2016	Evolution n/n-1				
Salon éco énergie	76 200	73 000			41	43			2 000	1 500		
Urbest	256 000	206 000	189 000	-8,25%	84	80	68	-15,00%	3 200	3 569	2 502	-29,90%
Créativa	376 000	346 000	367 000	6,07%	179	174	162	-6,90%	31 912	28 246	28 089	-0,56%
Salon du chocolat	99 460	93 575	84 000	-10,23%	64	59	51	-13,56%	32 728	28 246	28 089	-0,56%
Dynamic Land	100 000	131 600	121 000	-8,05%	10	10	10	0,00%	19 800	24 000	17 282	-27,99%
Habitat	709 000	720 000	695 000	-3,47%	229	267	234	-12,36%	16 583	17 302	14 716	-14,95%
Salon des Jardins	41 500				40				3 304			
Nature Bio Bien Être	78 000	73 900	100 200	35,59%	96	105	124	18,10%	4 220	6 330	9 897	56,35%
Salon des séniors			58 000				48				2 000	
FIM	3 911 000	3 973 000	3 830 000	-3,60%	691	670	664	-0,90%	187 699	196 910	167 497	-14,94%
Immotissimo	118 000	110 000	107 000	-2,73%	70	50	45	-10,00%	3 202	3 300	3 200	-3,03%
Agrimax	313 000	306 000	318 000	3,92%	291	290	232	-20,00%	23 000	27 000	25 000	-7,41%
Antiquaires	112 000	71 900	76 000	5,70%	48	42	37	-11,90%	4 750	1 683	1 200	-28,70%
Foire de mai	221 000	221 000	243 000	9,95%	164	169	166	-1,78%	250 000	250 000	250 000	0,00%
Salon Chasse Pêche Nature & Champignons	120 000	125 650	100 000	-20,41%	96	101	69	-31,68%	10 000	6 000	3 971	-33,82%
Puces de Printemps	37 200	34 500	29 500	-14,49%	160	162	117	-27,78%	4 164	3 294	3 388	2,85%
Puces de la Mirabelle		5 998	10 713	78,61%		43	48	11,63%			2 662	
Puces Noël de Joie	37 300	30 400	36 200	19,08%	158	152	171	12,50%	5 210	2 443	2 557	4,67%
Puces du Samedi	163 400	138 000	161 600	17,10%	200	190	200	5,26%	6 000	6 000	6 000	0,00%
SMAHRT - Alimentation, Hôtellerie, Restauration		270 807				87				6 500		
TOTAL	6 769 060	6 931 330	6 526 213		2 621	2 694	2 446		607 772	612 323	568 050	

Les manifestations accueillies :

La partie réceptive d'événements est une des activités majeures de Metz Expo Evénements. Cela concerne des salons organisés par des opérateurs extérieurs, des marchés, des concours, l'accueil de cirques ou événements de plein-air, de colloques, de soirées de gala D'une manière générale, tout événement qui nécessite de grands espaces couverts ou de plein-air.

A cet effet, Metz Expo Evénements loue les espaces d'exposition du Centre Foires et Congrès de Metz Métropole à savoir :

- Hall A : 7 940 m² avec une capacité d'accueil de 8 000 personnes ;
- Hall B : 6 084 m² avec une capacité d'accueil de 7 500 personnes et 2 mezzanines de 145 et 190 m² ;
- Hall C : 4 805 m² avec une capacité d'accueil de 5 000 personnes.

A ces locations sont très souvent associées des prestations techniques.

Ces secteurs ont généré un chiffre d'affaires de 941K€ en 2016 pour 25 manifestations accueillies contre 1 998 K€ en 2015 (l'année 2015 a accueilli 33 événements dont un exceptionnel : l'europerenne d'aviculture en novembre).

Période	N° evt	Libellé événement	Liste Prix	Surface Totale	Nb Participants
01/2016	5654	CIRQUE D'HIVER BOUGLIONE 2016	ESPACES MANIF ACCUEILLIES 2016	64 000,	NS
01/2016	5730	SALON STUDYRAMA 2016	ESPACES MANIF. ACCUEILLIES 2015/2016	6 400,	4 500,
02/2016	5690	CIRQUE MEDRANO 2016	ESPACES MANIF ACCUEILLIES 2016	6 000,	NS
02/2016	5709	CONCOURS D'ENTREE AUX IRA 2016	ESPACES MANIF ACCUEILLIES 2016	9 610,	780,
03/2016	5660	SALON D'ART CONTEMPORAIN 2016	ESPACES MANIF. ACCUEILLIES 2014	24 336,	NS
04/2016	5718	CONCOURS INFIRMIERS 2016	ESPACES MANIF. ACCUEILLIES 2015/2016	6 402,	800,
04/2016	5780	SALON DES VINS ET DE LA GASTRONOMIE 2016	ESPACES MANIF. ACCUEILLIES 2015/2016	18 000,	7 483,
04/2016	5783	UTILISATION PARKING RUGBY CLUB / CHALLENGE LAJOYE	ESPACES MANIF. ACCUEILLIES 2015/2016	NS	NS
05/2016	5721	SALON PHOTOMATOS 2016	ESPACES MANIF. ACCUEILLIES 2015/2016	12 000,	1 500,
05/2016	5733	EXAMEN DE L'EA2 DU BSTAT 2016	ESPACES MANIF. ACCUEILLIES 2015/2016	12 168,	530,
05/2016	5810	PROGRESS - Nettoyage	ESPACES MANIF ACCUEILLIES 2016	23 820,	NS
06/2016	5785	CIRQUE PINDER 2016	ESPACES MANIF. ACCUEILLIES 2015/2016	12 000,	NS
06/2016	5814	CHAMPIONNAT DE FRANCE CANIN 2016	ESPACES MANIF ACCUEILLIES 2016	457 935,	1 827,
06/2016	5844	CE ALDI EUROPA PARK	PRESTATIONS MANIF. ACCUEILLIES 2016	40 000,	NS
09/2016	5838	CIRQUE MEDRANO 2016	ESPACES MANIF ACCUEILLIES 2016	6 000,	NS
10/2016	5678	AUTONOMIC GRAND EST 2016	PRESTATIONS MANIF. ACCUEILLIES 2016	24 336,	5 000,
11/2016	5735	CONCOURS D'ATTACHE TERRITORIAL 2016	ESPACES MANIF. ACCUEILLIES 2015/2016	31 760,	1 297,
11/2016	5776	CIRQUE D'HIVER BOUGLIONE 2016	ESPACES MANIF ACCUEILLIES 2016	56 000,	NS
11/2016	5804	SALON DU MARIAGE 2016	ESPACES MANIF. ACCUEILLIES 2015/2016	9 000,	5 000,
11/2016	5833	EXPOSITION CANINE 2016	ESPACES MANIF ACCUEILLIES 2016	155 496,	1 100,
12/2016	5732	ASSEMBLEE SOCIETAIRES - METZ 2016	ESPACES MANIF. ACCUEILLIES 2015/2016	27 756,	3 500,
12/2016	5753	C500 Managers	ESPACES MANIF ACCUEILLIES 2016	12 644,	500,
12/2016	5791	Mariage CENGIZ	ESPACES MANIF ACCUEILLIES 2016	7 710,	1 800,
12/2016	5826	CIRQUE MEDRANO - Le Grand Cirque de Noël 2016	ESPACES MANIF ACCUEILLIES 2016	24 000,	NS
12/2016	5905	CE ALDI SARREBRUCK	PRESTATIONS MANIF. ACCUEILLIES 2016	NS	NS
				5 111 710,	70 097,

Les événements en co-production :

En 2015, la Société GL Events Parc des Expositions de Metz Métropole aura choisi de produire en co-production plusieurs événements : **DYNAMIC LAND** (espaces de jeux indoor et le **Salon bio** (commercialisation partagée entre les deux co-organisateurs).

Les services de restauration :

Le site dispose de deux restaurants et de trois espaces bars.

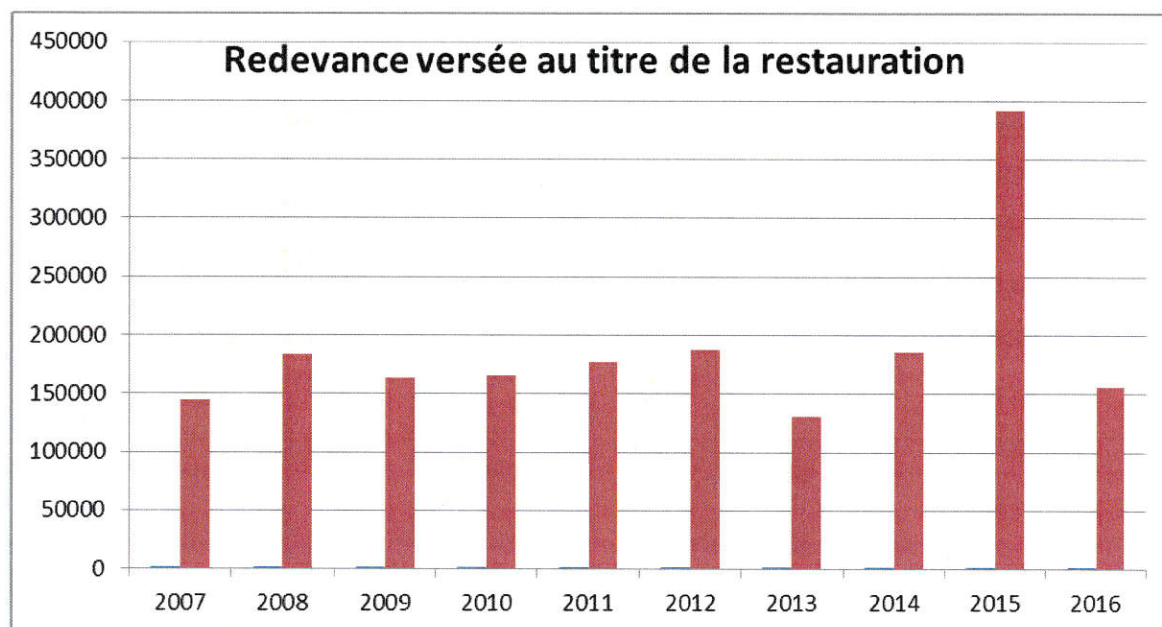
La gestion du restaurant La Grange du Parc a été confiée, par contrat de concession, à un opérateur extérieur : la société CKEL

Concernant le restaurant éphémère et le service traiteur, trois opérateurs du territoire ont été habilités par Metz Expo Evénements à pouvoir répondre à toutes les demandes concernant les événements organisés ou accueillis : traiteurs MARCOTULLIO, Christophe DUFOSSE et BENIERE.

Enfin, les services de Metz Expo Evénements assurent la gestion des bars et des pauses du site.

La redevance versée à Metz Expo au titre de la restauration :

2007	144 000 €
2008	184 000 €
2009	163 000 €
2010	166 000 €
2011	177 000 €
2012	188 000 €
2013	131 000 €
2014	186 000 €
2015	392 000 €
2016	155 653 €



Les investissements pour l'année 2016

En 2016, Metz Expo a réalisé pour 249 861,09 € d'investissements répartis en 3 catégories :

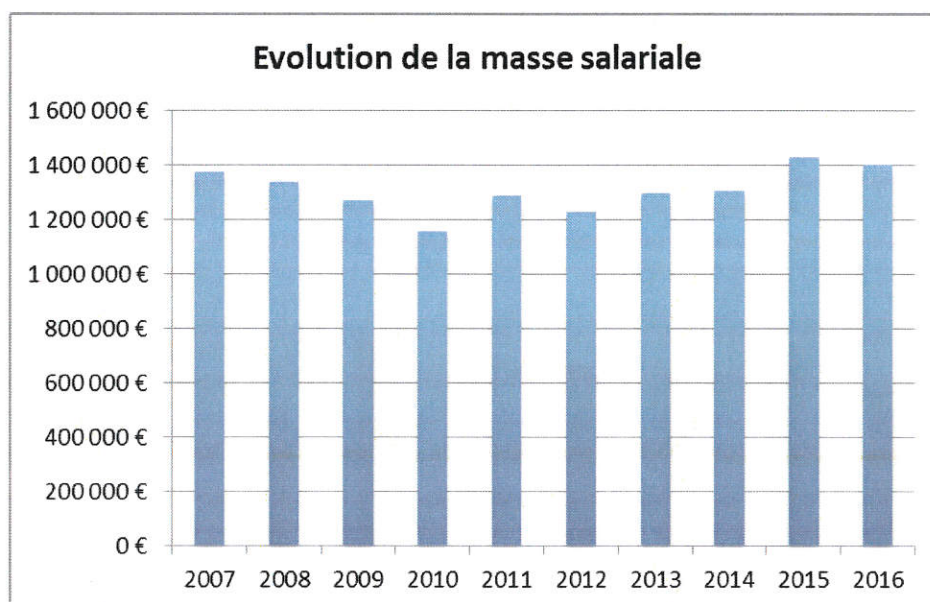
- fonctionnement administratifs : 16 612 € (outils informatiques et mobilier),
- matériel pour les opérations événementielles : 76 627,37 € (renouvellement de matériel et compléments),
- amélioration du site et des bâtiments : 156 621,72 € représentant 63% du montant des investissements de 2016 (107 000 € pour des rénovations électriques, 9 000 € pour creuser une tranchée de raccordement électrique et 2 900 € pour la rénovation du monte-charge du restaurant).

L'équipe de Metz Expo Evènements :

L'équipe de Metz Expo Evènements reste stable (22,92 Equivalent Temps Plein en 2016 contre 22,26 en 2015). La moyenne d'âge des salariés est de 41,1 ans (41 ans en 2015). L'ancienneté moyenne est de 10 ans.

L'évolution de la masse salariale :

2007	1 375 239 €
2008	1 340 895 €
2009	1 271 746 €
2010	1 156 509 €
2011	1 289 391 €
2012	1 228 227 €
2013	1 297 887 €
2014	1 305 527 €
2015	1 429 322 €
2016	1 403 138 €



Les perspectives 2017 :

La Société GL Parc des Expositions de Metz Métropole doit retrouver un volume d'affaires supérieur à 9 millions d'euros.

En parfaite mutualisation avec l'autre filiale Metz Congrès Evénements, les deux structures doivent axer leurs objectifs sur le développement des manifestations à accueillir notamment dans la perspective de l'ouverture de Metz Congrès Robert Schuman.

Les objectifs fixés pour 2017 :

- Résoudre la problématique des ressources humaines de Metz Expo Evénements : renforcer et former les équipes,
- maintenir sa Foire commerciale à un haut niveau,
- identifier parmi les salons organisés ceux à potentiel de développement,
- poursuivre le diagnostic concernant les bâtiments du site Centre Foires et Congrès de Metz Métropole,
- être un acteur du développement durable.

Le dossier complet est consultable au Pôle Gestion des Assemblées Communautaires - Bâtiment B - Harmony Park - 11 boulevard Solidarité - Metz

DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC POUR LA GESTION DE LA MAISON DE L'ENTREPRISE DE METZ MÉTROPOLE

Point 20

Déléataire : SEM Metz Technopôle

RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITÉS 2016

LE DELEGATAIRE

Créée en 1989 et chargée de la promotion et du développement du site du Technopôle de Metz, la SAEML (Société Anonyme d'Economie Mixte Locale) Metz Technopôle réunit tous les acteurs économiques locaux. Avec plus de 25 ans d'expériences, elle est devenue un acteur incontournable du développement économique, un outil au service des entreprises depuis le porteur de projets jusqu'à l'investisseur. Elle a une mission d'intérêt général qui est de favoriser l'implantation des entreprises sur le territoire et de contribuer à l'attractivité et au dynamisme de ce dernier.

Ainsi, la vocation de la SAEML Metz Technopôle s'articule autour de plusieurs axes :

- outil d'attractivité du territoire,
- acteur de la dynamique du territoire,
- outil de développement économique.

Metz Technopôle est un véritable outil au service des collectivités territoriales, des organismes et des professionnels de la création, de la reprise, du développement et de la transmission d'entreprises grâce à son infrastructure unique et aux services qu'elle propose :

- domiciliation commerciale, juridique et administrative,
- secrétariat téléphonique et administratif,
- hébergement d'entreprises : bureaux équipés, salles de réunion, salle de conférence,
- solutions événementielles : organisation, préparation et suivi des événements.

Forte de ses 25 ans d'expérience, la SAEML Metz Technopôle a accompagné plus de 1 000 entreprises et héberge à ce jour plus de 100 entreprises résidentes et plus de 200 entreprises domiciliées. Du fait de cette expérience, la Communauté d'Agglomération de Metz Métropole lui a confié, par Délégation de Service Public (DSP), la gestion et l'animation de la Maison de l'Entreprise depuis le 1^{er} janvier 2012.

LA MAISON DE L'ENTREPRISE

La Maison de l'Entreprise, dédiée aux créateurs et aux jeunes entreprises, s'inscrit dans la continuité des premières actions lancées en 2008 en faveur de la création d'entreprise, considérée comme un des axes prioritaires de la politique économique de Metz Métropole.

L'objectif était de créer à Metz un lieu, avec une identité forte, de pôles de formation, de recherche et de création d'entreprises afin de favoriser les synergies et les collaborations entre étudiants, enseignants, créateurs d'entreprises, professionnels de l'accompagnement à la création et financeurs. A ce titre, la SAEML Metz Technopôle contribue à l'animation du territoire en proposant des rencontres professionnelles sur des thématiques liées à l'entrepreneuriat dédiées aux étudiants, aux jeunes créateurs et aux entrepreneurs.

DONNÉES RELATIVES A L'ACTIVITÉ

La Délégation de Service Public pour la gestion de la Maison de l'Entreprise a été attribuée à partir de la date du 1^{er} janvier 2012 à la SEM Metz Technopôle dans la continuité des actions lancées en 2008 en faveur de la création d'entreprises.

Le rapport annuel présenté se rapporte donc à la 5^{ème} année de fonctionnement de la Délégation de Service Public.

Les activités d'hébergement

La surface totale du bâtiment est de l'ordre de 4 500 m².

Un total de 155 m² a été loué essentiellement à des entreprises nouvellement créées pendant l'année 2016 contre 158 m² en 2015 soit une baisse de -1,8% par rapport à 2015 et -29% sur 2 ans (pour mémoire : 219 m² en 2014).

Sur la même période, 5 entreprises occupant 130 m² ont quitté la Maison de l'Entreprise ; 1 société (FINOVAM) pour intégrer les locaux du CESCO, 2 autres (ITGA et l'Ecole de Santé) pour changer de lieux et 2 pour cessation d'activités (CEBEA) ou liquidation (SYSTEMAT).

Les activités des structures d'appui de la chaîne de création d'entreprises

La SAEML Metz Technopôle a pour mission de favoriser l'implantation d'entreprises sur le territoire de l'agglomération messine et de contribuer à l'attractivité et au dynamisme de ce dernier.

Avec la Maison de l'Entreprise, elle soutient les formations liées à l'entrepreneuriat en accueillant gracieusement les étudiants du Pôle Entrepreneuriat Etudiant de Lorraine (PEEL) et en soutenant leurs projets, afin de favoriser les échanges et de créer des synergies entre le monde de l'Enseignement et le monde de l'entreprise.

Partenaire de la chaîne d'appui à la création d'entreprise au service des acteurs publics du territoire grâce à son infrastructure de bureaux meublés, de services, de contrats de courte durée, la SAEML Metz Technopôle peut accueillir des jeunes créateurs et/ou des jeunes entrepreneurs.

A l'inverse, elle oriente les porteurs de projets vers les structures d'accompagnement qui se sont inscrites dans la démarche de ces dispositifs :

- **ALEXIS Lorraine** : outil régional d'aide à la création, au développement et à la transmission d'entreprises,
- **Association pour le Droit à l'Initiative Economique (ADIE)** : association qui aide les personnes exclues du marché du travail et du système bancaire pour créer leur entreprise et donc leur propre emploi grâce au microcrédit,
- **CAP ENTREPRENDRE** : outil de la chaîne régionale d'appui à la création d'entreprises,
- **CAP ECOLOGIS** : structure d'accompagnement à la création d'entreprises, dédiée aux professionnels du bâtiment, émanation de CAP ENTREPRENDRE
- **COHERENCE PROJETS** : couveuse d'activités et d'entreprises destinée aux porteurs de projets et aux candidats à la création d'entreprises,
- **INCUBATEUR LORRAIN** : Accompagnement des chercheurs, des enseignants chercheurs, des ingénieurs et doctorants qui souhaitent créer une entreprise innovante à partir de leurs résultats de recherche, les projets de création d'entreprises innovantes ayant besoin de l'expertise du monde académique et l'essaimage d'entreprises innovantes,
- **LORRAINE ACTIVE** : Financier solidaire pour l'emploi qui apporte un soutien technique et financier à tous les projets qui, par l'activité économique, créent des emplois pérennes, destiné prioritairement à des personnes en situation précaire,
- **METZ INITIATIVE** : Réseau de financement et d'accompagnement de la création d'entreprises destiné à promouvoir le prêt d'honneur au service des créateurs et des repreneurs d'entreprises,
- **RESEAU ENTREPRENDRE EN LORRAINE** : Réseau de chefs d'entreprises qui accompagne les nouveaux entrepreneurs et contribue à leur réussite par le financement sous forme de prêts d'honneur.

La mise à disposition gracieuse des salles de réunion et bureaux

Dans le cadre de son activité, la Maison de l'Entreprise permet l'utilisation de salles de réunion ou de bureaux à ses partenaires.

Le nombre total des utilisations de ces locaux s'élève à 111 en 2016 contre 330 en 2015 soit une baisse de -66% constatée en un an : 58 utilisations (64 en 2016) sont le fait des différentes structures d'appui de la chaîne de création d'entreprises précitées et les 53 (266 en 2015) autres utilisations sont réalisées par d'autres structures.

Les résultats de l'enquête qualité menée en 2015

L'enquête qualité portait sur la qualité des contacts, la qualité des locaux et les projets.

1. **la qualité des contacts** : 100 % de satisfaction concernant l'accueil et le suivi tant commercial (30% satisfaits et 70% tout à fait satisfaits) qu'administratif (20% satisfaits et 80% tout à fait satisfaits) assuré par la SEM Metz Technopôle. Ce pourcentage descend à 20% de satisfaits lorsque l'accueil et le suivi sont

assurés par Metz Métropole Développement et à 30% globalement lorsqu'ils sont assurés par les structures d'aide à la création. Ces faibles pourcentages s'expliquent par le fait qu'environ 80% des entreprises intègrent la Maison de l'Entreprise sans aucun accompagnement. Ces résultats sont identiques à ceux de 2015.

2. **La qualité des locaux** (bureaux, salles de réunions, qualité de services proposés et propreté) : Globalement, 70% des acteurs sont satisfaits (10% moyennement satisfaits) et 20% ne se sentent pas concernés. En fait, ces derniers n'utilisent pas les salles de réunions et/ou ne participent pas aux animations sur le site. Ces résultats sont identiques à ceux de 2015.
3. **Les projets** : sur les 100% d'entreprises interrogées qui ont des projets de développement, 60% (70% en 2015) souhaitent être accompagnées dans leurs démarches par la SEM Metz Technopôle.

La valorisation, promotion et animation

A ce titre, la SEM Metz Technopôle contribue à l'animation du territoire en proposant des rencontres professionnelles sur des thématiques liées à l'entrepreneuriat. Ces rencontres sont dédiées aux étudiants, aux jeunes créateurs et aux entrepreneurs.

Exemples de thèmes traités lors des « **Matinales Entrepreneuriales** » :

- Garantie d'emprunt bancaire : comment sécuriser son projet, se protéger et protéger ses proches ?
- Comment mettre en place des outils de gestion pour piloter mon entreprise ?
- Comment gérer l'utilisation des réseaux sociaux pour mon entreprise ?
- L'intelligence collective au service de la stratégie de communication de votre entreprise ?

6 « matinales » ont été organisées en 2016 contre 8 en 2014 et 2015.

Sur la même période, la SEML Metz Technopôle a participé à 2 salons en Moselle pour assurer la promotion de la Maison de l'Entreprise : le salon à l'envers de Lorraine en octobre à Thionville et le salon GO en novembre à Metz.

Le Bâtiment

Le délégataire assure l'exploitation de la totalité du site et la prise en charge de la gestion technique du bâtiment. A ce titre, l'ensemble des activités sont couvertes par la souscription d'assurances en matière de responsabilité Civile Professionnelle et de Multirisque Professionnelle.

Il veille au respect des normes et à la réglementation en vigueur dans les Etablissements Recevant du Public (ERP), la Maison de l'Entreprise étant classée en 4^{ème} catégorie et a entrepris la mise en concurrence des différents fournisseurs avec effet au 01/01/2013.

La SAEML Metz Technopôle a assuré le suivi des contrats d'entretien des locaux ainsi que le suivi, le contrôle des contrats et obligations spécifiques des Etablissements Recevant du Public (ERP).

En 2016, il n'y a pas eu de réalisation de nouveaux travaux. Les travaux d'entretien et de réparation courants sont exécutés par l'agent technique de la SAEML Metz Technopôle alors que les travaux d'entretien et de réparations spécifiques sont réalisés par des prestataires extérieurs.

DONNÉES FINANCIÈRES

COÛT AU M²

€ HT	PM 2015	2016	Evolution 2016/2015
Total charges	188 455,96	187 147,51	- 0,7 %
Coût au m ²	41,88	41,59	- 0,7 %
Quote-part ICN	152 649,13	151 679,84	
Quote-part MDE	35 806,83	35 467,67	

TAUX D'OCCUPATION PARTIE HEBERGEMENT D'ENTREPRISES

2015	2016
82%	84%

REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC (article 21-1 de la DSP) : 1 000 € HT / an

REDEVANCE D'EXPLOITATION (article 21-2 de la DSP) : 10 % du chiffre d'affaire annuel composé des loyers + prestations de service – quote-part des charges locatives des loyers vacants :

	Pm 2015	2016	Evolution 2015/2014
Loyer + prestations	43 145,80	42 268,34	-2, 03 %
- Quote-part lots vacants	6 445,71	5 661,22	-12,17 %
Base de la redevance	36 700,09	36 607,12	
Redevance 10 % HT	3 670,01	3 660,71	
Redevance 10 % TTC	4 404,01	4 392,85	

COMPTE DE RESULTAT

€ HT		PM 2015	2016	Evolution 2016/2015
Produits	MDE	72 506,92	72 165,34	- 0,47 %
	ICN	152 649,13	151 679,84	- 0,63 %
	Produits exceptionnels	4 045,20	6 718,25	
	Loc. Amphi reversées ICN	6 422,83	4 913,00	
		235 624,08	235 476,43	- 0,06 %
Charges	Amortissement	3 165,85	3 165,85	+ 0,00 %
	Charges immobilières	190 452,32	187 235,84	- 1,69 %
	Charges fonctionnement	12 461,91	9 052,30	- 27,36 %
		206 080,08	199 453,99	- 3,22 %
Résultat d'exploitation		29 544,00	36 022,44	+22%

Le dossier complet est consultable au Pôle Gestion des Assemblées Communautaires - Bâtiment B - Harmony Park - 11 boulevard Solidarité - Metz

Résumé de l'acte

057-200039865-20171106-11-2017-DC7-DE

Numéro de l'acte : 11-2017-DC7
Date de décision : lundi 6 novembre 2017
Nature de l'acte : Délibérations
Objet : Communication des délibérations prises par le Bureau
Classification : 5.2 - Fonctionnement des assemblees
Rédacteur : Catherine DELLES
AR reçu le : 07/11/2017
Numéro AR : 057-200039865-20171106-11-2017-DC7-DE
Document principal :

Historique :

07/11/17 14:39	En cours de création	
07/11/17 14:39	En préparation	Catherine DELLES
07/11/17 14:42	Reçu	Catherine DELLES
07/11/17 14:43	En cours de transmission	
07/11/17 14:43	Transmis en Préfecture	
07/11/17 14:47	Accusé de réception reçu	